



Saint Germain  
bouclesdeseine  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

# Table des matières

Chapitre 1 : Présentation et organisation .....	3
• 1-1 Le territoire desservi .....	3
• 1-2 Les compétences .....	4
• 1-2-1 La collecte .....	4
• 1-2-2 Le traitement .....	4
• 1-2-3 Les déchetteries .....	6
• 1-2-4 Gestion des missions par le service environnement .....	7
Chapitre 2 : Indicateurs techniques .....	9
• 2-1 Collecte et traitement .....	9
• 2-2 Prévention des déchets et communication.....	16
• 2-2-1 Les enjeux de prévention et de recyclage pour réduire les ordures ménagères résiduelles ..	16
• 2-2-2 La communication.....	21
• 2-3 Pré-collecte.....	22
Chapitre 3 : Le coût du service public .....	27
• 3-1 Dépenses de pré-collecte .....	27
• 3-2 Dépenses de collecte.....	28
• 3-3 Dépenses de traitement.....	31
• 3-4 Recettes .....	33
Annexes	36
• Annexe 1 : Les marchés publics en cours en 2022 .....	36
• Annexe 2 : Production par flux de déchets en kg/hab des zones/communes de la CASGBS en 2022..	39
• Annexe 3 : Compostage individuel – Etat du déploiement au 31 décembre 2022 .....	40
• Annexe 4 : Compostage partagé – Etat du déploiement au 31 décembre 2022 .....	41
• Annexe 5 : Certification/professionnalisation de la filière - Etat du déploiement au 31 décembre 2022 .....	42
• Annexe 6 : Compostage de quartier et autres sites ouverts, sur le domaine public– Etat du déploiement au 31 décembre 2022.....	42
• Annexe 7 : Compostage en établissement – Etat du déploiement au 31 décembre 2022 .....	43
• Annexe 8 : Actions de sensibilisation .....	43

# Chapitre 1 : Présentation et organisation

## • 1-1 Le territoire desservi

Créée au 1er janvier 2016, la Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine (CASGBS) compte 19 communes et est issue de la fusion de 3 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et d'une commune :

- La Communauté d'agglomération de la Boucle de la Seine
- La Communauté d'agglomération Saint-Germain, Seine et Forêts
- La Communauté de communes Maisons-Mesnil
- La commune de Bezons

Elle exerce notamment la compétence de gestion des déchets des ménages et déchets assimilés.

La Communauté d'agglomération compte 337 559 habitants selon le dernier recensement de la population légale 2019 (population totale) réalisé par l'INSEE, répartis comme suit :

⇒ Détails du nombre d'habitants par commune sur le territoire de la CASGBS :

Population (INSEE 2019)		Pourcentage population
Aigremont	1 086	0,3%
Bezons	31 671	9,4%
Carrières-sur-Seine	15 178	4,5%
Chambourcy	5 587	1,7%
Chatou	30 153	8,9%
Croissy-sur-Seine	10 031	3,0%
Fourqueux	3 944	1,2%
Houilles	32 801	9,7%
Le Mesnil-le-Roi	6 285	1,9%
Le Pecq	15 716	4,7%
Le Port-Marly	5 481	1,6%
Le Vésinet	15 943	4,7%
L'Étang-la-Ville	4 453	1,3%
Louveciennes	7 236	2,1%
Maisons-Laffitte	23 361	6,9%
Mareil-Marly	3 677	1,1%
Marly-le-Roi	16 385	4,9%
Montesson	14 991	4,4%
Saint-Germain-en-Laye	40 806	12,1%
Sartrouville	52 774	15,6%
<b>Somme</b>	<b>337 559</b>	<b>100,0%</b>

## • 1-2 Les compétences

La compétence en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés s'articule autour des missions de **prévention, pré-collecte, collecte et traitement des déchets**.

Cette gestion répond à de forts enjeux, notamment **le maintien d'une bonne qualité de service, le respect des contraintes et objectifs réglementaires, la maîtrise de l'évolution des coûts et leur optimisation**.

La compétence Gestion des déchets est exercée par la CASGBS depuis sa création au 01/01/2016 mais la prise en gestion de la partie « Collecte » par la CASGBS a lieu progressivement depuis 2016 et ce jusqu'en 2019, en lien avec les échéances des marchés publics.

La démarche de mutualisation des marchés, engagée en 2017 et poursuivie en 2018 et 2019, a permis de dégager de premières économies d'échelle.

**En 2022, les 12 marchés publics de collecte ont été renouvelés en 3 marchés, représentant 3 zones géographiques, engendrant une économie de 1,9% avec maintien de l'essentiel des plannings de collecte et des niveaux de service précédents. Une amélioration des véhicules de collecte est à noter, avec un passage à une flotte à près de 100% GNV contre environ 20% précédemment.**

**Cette amélioration couvre l'ensemble des communes à l'exception de Marly-le-Roi, L'Etang-la-Ville et Mareil-Marly où le renouvellement du marché de collecte sera effectif en février 2024.**

### • 1-2-1 La collecte

Au premier janvier 2016, la gestion de la collecte a été prise en charge pour les 7 communes des zones « Nord » et « Sud » de l'ex-CABS. La commune de Sartrouville continue d'assurer la collecte des ordures ménagères et des encombrants via sa régie de collecte.

Pour les 11 autres communes, **la prise en charge des compétences de collecte par la CASGBS s'est déroulée comme suit :**

- **Janvier 2017** : Port-Marly et de Maisons-Laffitte.
- **Octobre 2017** : Louveciennes et l'ex-SIDRU : Aigremont, Chambourcy, Fourqueux, Le Mesnil-le-Roi.
- **Janvier 2018** : St-Germain-en-Laye et l'Etang-la-Ville.
- **Janvier, Février et Août 2019** : Le Pecq, Mareil-Marly, puis Marly-le-Roi.

Enfin, pour Bezons, la compétence collecte a été déléguée au syndicat intercommunal AZUR.

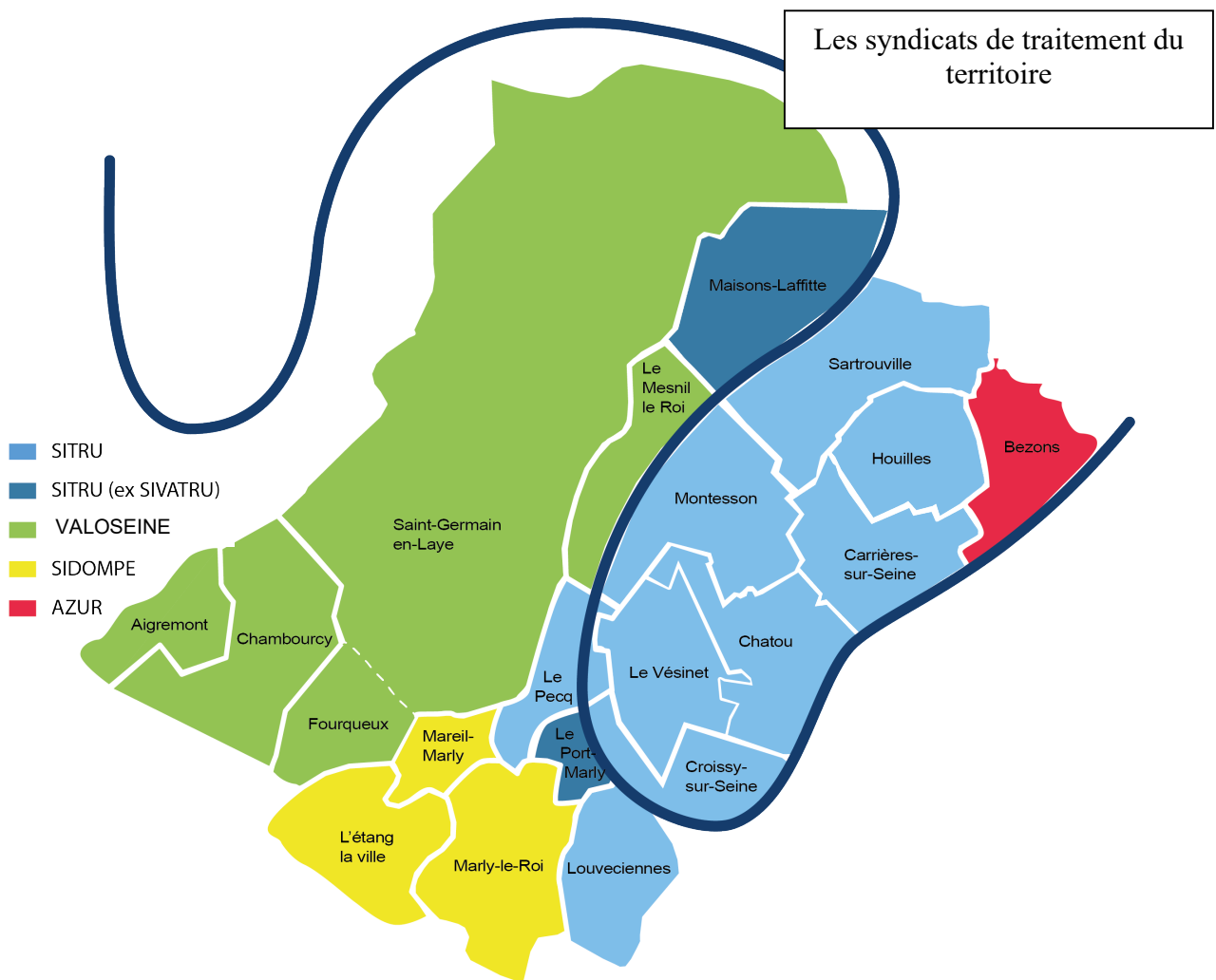
Les données sur le territoire de Bezons ne concernent que les tonnages annuels déclarés par le syndicat. Ce rapport ne présente donc pas les données relatives à la qualité du tri (refus de tri) sur Bezons.

### • 1-2-2 Le traitement

Le traitement des déchets ménagers est confié à plusieurs syndicats de traitement :

1. Le **SITRU**, dont le siège est basé à Carrières-sur-Seine, **11 communes** :
  - **Le Pecq, Sartrouville, Houilles, Montesson, Carrières-sur-Seine, Chatou, Le Vésinet, Croissy-sur-Seine et Louveciennes**

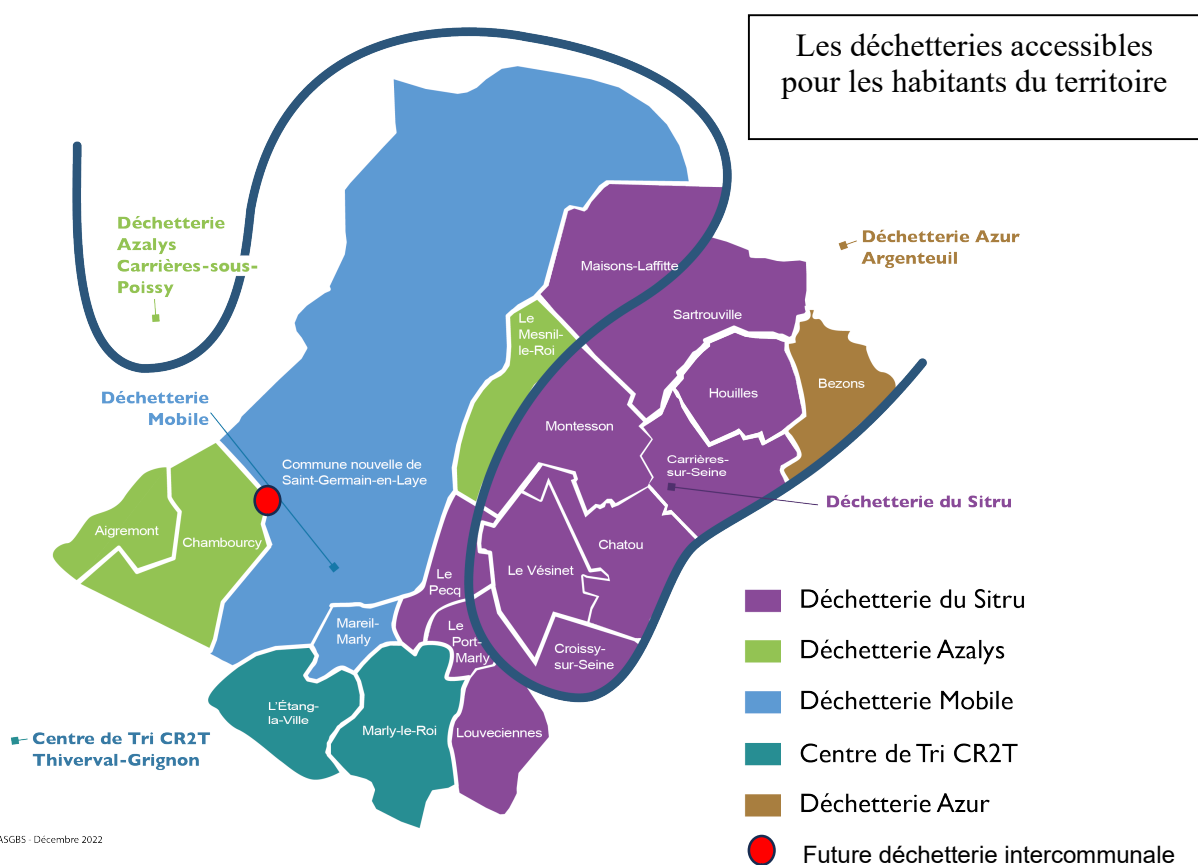
- **Maisons-Laffitte et Le Port-Marly** (communes de l'ex-SIVATRU, dissolution du syndicat au 31/12/2019)
2. **VALOSEINE (ex-SIDRU)**, dont le siège est basé à Saint-Germain-en-Laye, **4 communes** :
    - **Saint-Germain-en-Laye/Fourqueux, Le Mesnil-le-Roi, Aigremont, Chambourcy**
  3. Le **SIDOMPE**, dont le siège est basé à Thiverval-Grignon, **3 communes** :
    - **Mareil-Marly, Marly-le-Roi, L'Etang-la-Ville**
  4. **AZUR**, dont le siège est basé à Argenteuil, **1 commune** :
    - **Bezons**



- 1-2-3 Les déchetteries

Les administrés de la CASGBS ont accès à des déchetteries en fonction de leur commune de résidence :

- Trois d'entre elles sont la propriété des syndicats de traitement et gérés par ceux-ci,
- La déchetterie mobile est gérée par la CASGBS,
- Le « Centre de Recyclage et de Tri de Thiverval » (CR2T) est un équipement de la société Sepur.

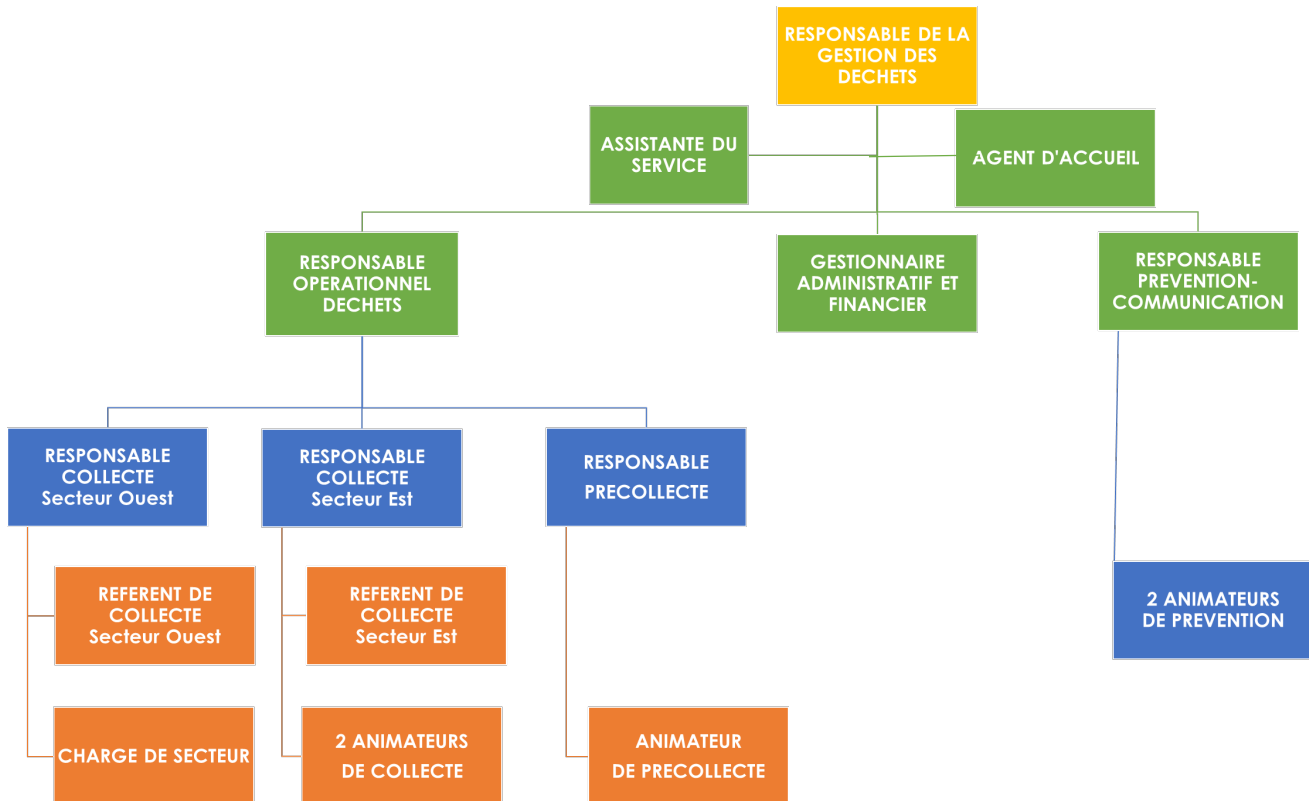


En 2022, la CASGBS a engagé des travaux pour la réalisation d'une nouvelle déchetterie intercommunale qui remplacera la déchetterie mobile et ouvrira ses portes à l'automne 2023.

Elle proposera 11 quais de tri, un local de réemploi et un accès facilité grâce à la construction d'un giratoire par le Département des Yvelines.

- 1-2-4 Gestion des missions par le service environnement

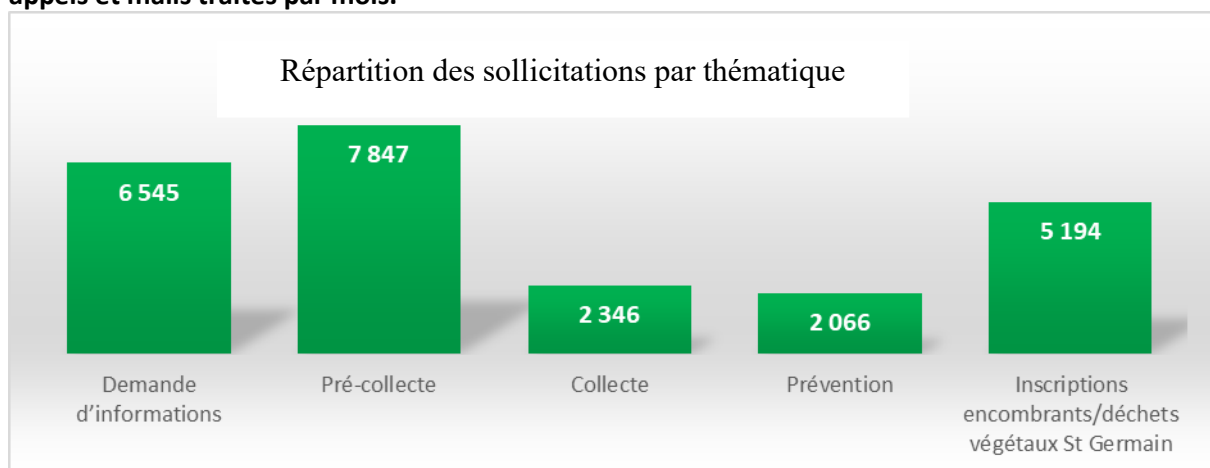
En 2022, le service environnement de la CASGBS est structuré comme suit :



- **18 agents**
- La direction de l'environnement a été renforcée. Un poste de Responsable de la Gestion des Déchets été créé (recrutement en septembre 2022).

## L'accueil du service environnement

23 998 sollicitations des administrés (appels/mails) ont été traitées en 2022, soit environ 2 000 appels et mails traités par mois.



**Le nombre de sollicitations a diminué de 16 % par rapport à 2021, déjà en baisse de 4% par rapport à 2020, année pour laquelle nous avons connu une forte augmentation des sollicitations** en raison de la crise sanitaire et des conséquences que cela a pu avoir sur les collectes lors du premier confinement (suppression de collecte ou réduction de fréquence).

Le nombre d'appels reste malgré tout en augmentation par rapport aux années pré-covid (notamment 2019).

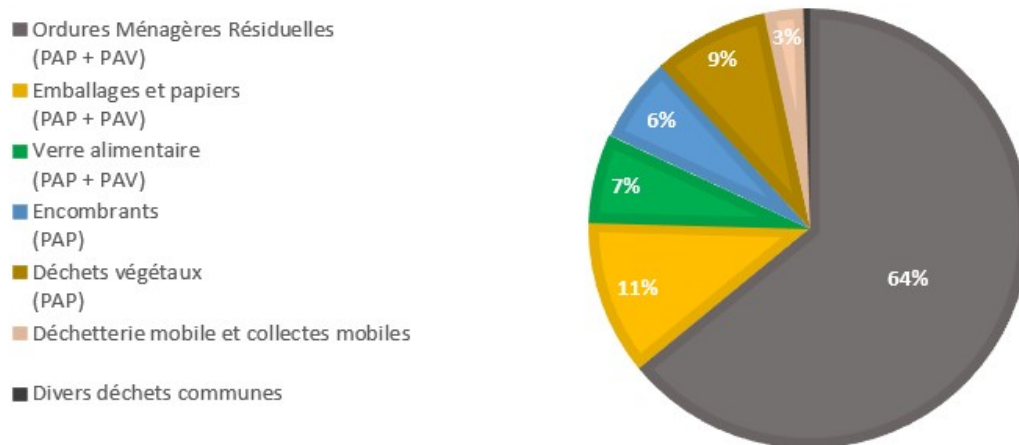


# Chapitre 2 : Indicateurs techniques

## • 2-1 Collecte et traitement

La quantité totale de déchets collectés par la CASGBS en 2022 s'élève à **125 369 tonnes**, réparties selon les différents flux de déchets présentés dans le tableau ci-dessous.

**REPARTITION DES TONNAGES COLLECTES EN 2022**



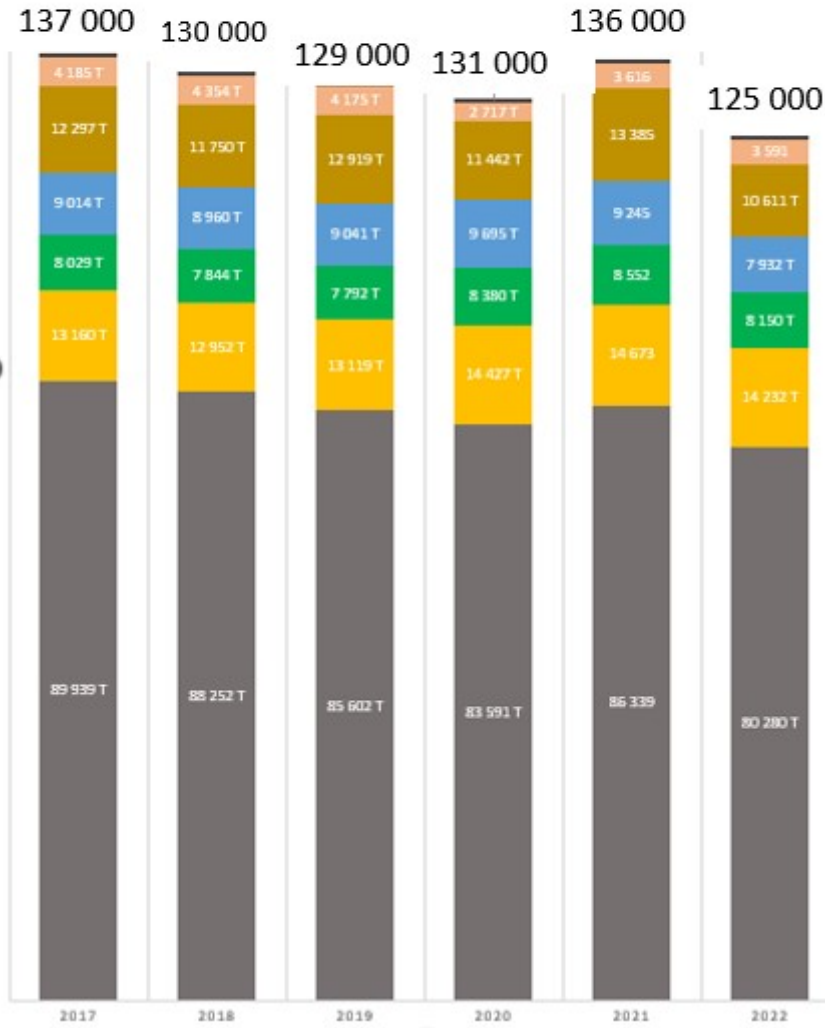
\*PAV : point d'apport volontaire

\*PAP : porte-à-porte

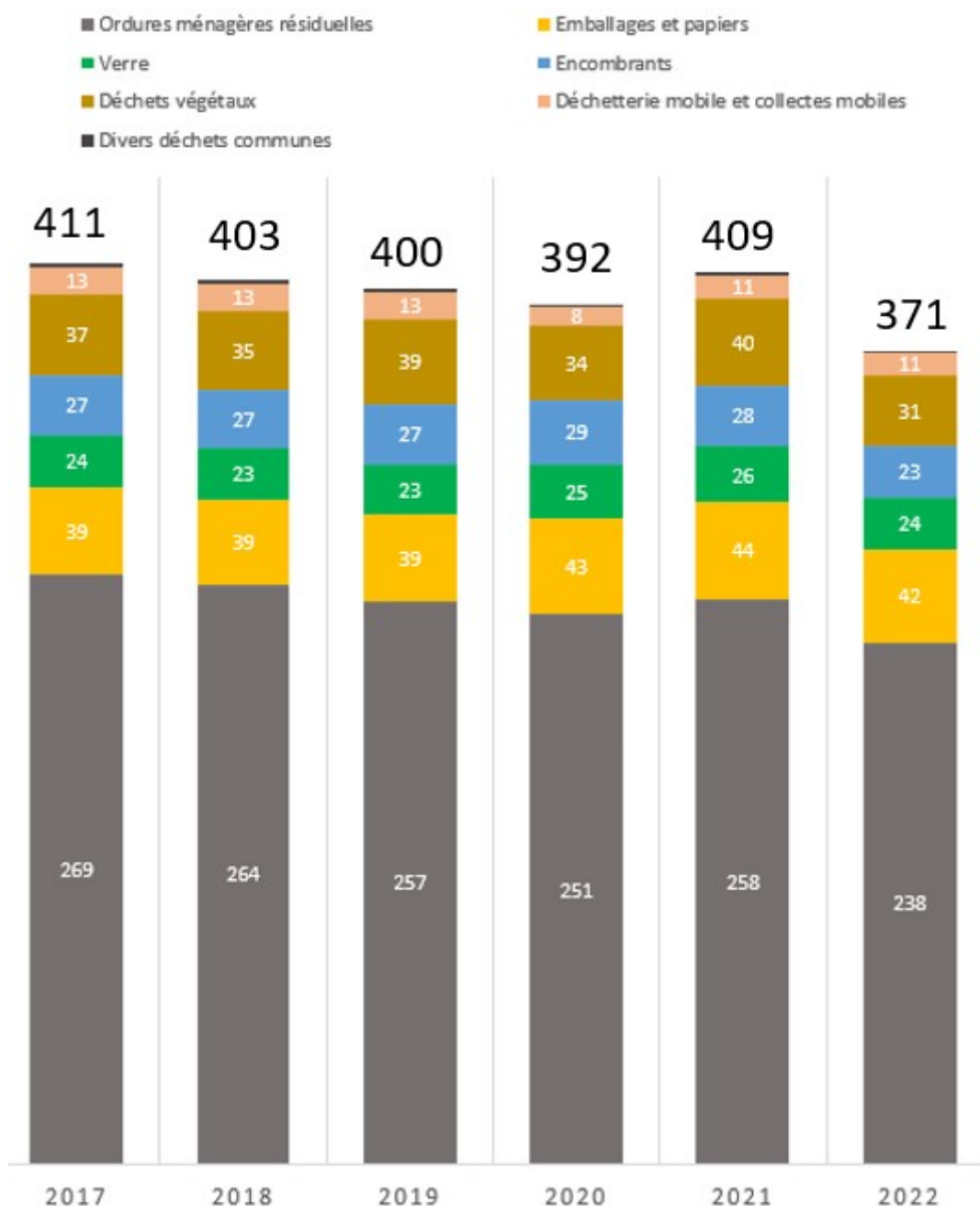
Dans le flux « déchetterie mobile et collectes mobiles » sont comptabilisés les tonnages des points d'apport volontaires et collectes de proximité de DDS (déchets toxiques), DEEE (appareils électriques et électroniques) et textiles pour toutes les communes concernées, ainsi que les gravats à Marly-le-Roi. Ceci en plus des tonnages collectés sur la déchetterie mobile située à Saint-Germain-en-Laye. Dans le flux « divers déchets communes » sont comptabilisés les déchets collectés dans certaines bennes de centres techniques municipaux.

## ÉVOLUTION DES DÉCHETS COLLECTÉS DE 2017 À 2022 (TONNES)

- Ordures ménagères résiduelles
- Emballages et papiers
- Verre
- Encombrants
- Déchets végétaux
- Déchetterie mobile et collectes mobiles
- Divers déchets communes



## Tonnages collectés par flux (ratio en kg/an/hab) 2017-2022



**La production totale de déchets ménagers et assimilés de la CASGBS, tous types de déchets confondus, a diminué en 2022 (- 8,08 % du ratio à l'habitant, par rapport à 2021).**

La diminution est observable sur tous les flux de déchets :

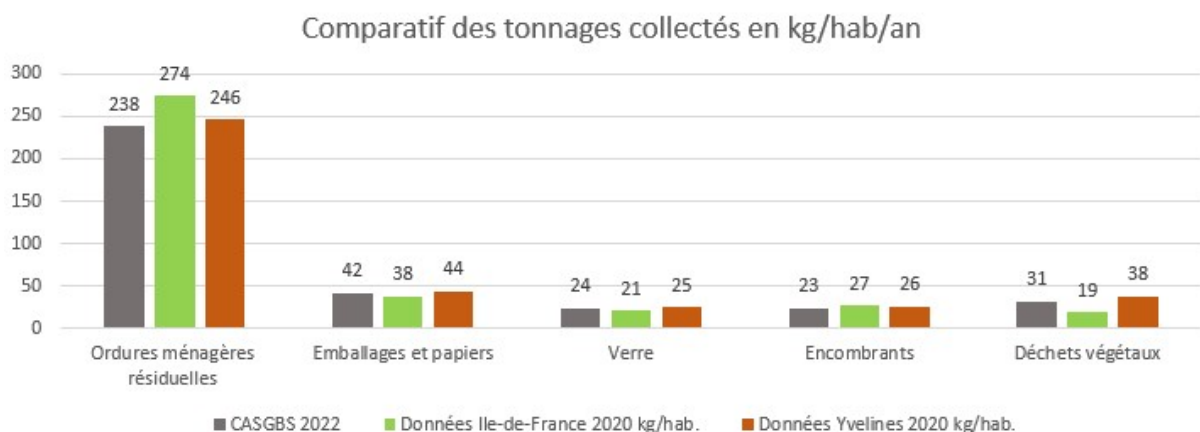
- La quantité d'**ordures ménagères résiduelles** collectée a diminué de 7 % en 2022 par rapport à 2021.

On peut potentiellement y voir un effet des campagnes nationales et relais locaux en faveur de la réduction à la source des déchets, ainsi que la poursuite des efforts de la CASGBS sur le

compostage domestique et partagé, le tout couplé à l'expérimentation de collecte des biodéchets en apport volontaire sur le territoire.

- À la suite de 3 années d'augmentation, la production par habitant d'**emballages** a diminué de 3 % en 2022 par rapport à 2021.  
Cette diminution peut potentiellement s'expliquer par l'application du décret 3R « Réduire-Réutiliser-Recycler » de la loi AGEC (loi Anti-Gaspillage et pour une Economie Circulaire) pour lequel 3 objectifs sont fixés :
  - 20 % de réduction des emballages plastiques à usage unique d'ici fin 2025,
  - tendre vers une réduction de 100% des emballages en plastique à usage unique « inutiles »,
  - tendre vers 100% de recyclage des emballages en plastique à usage unique d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2025, et pour y parvenir un objectif que les emballages en plastique à usage unique mis sur le marché soient recyclables.
- La production de **verre** a diminué de 4,7 % en 2022 par rapport à 2021, possiblement lié à la réutilisation des emballages en verre.
- La production d'**encombrants**, en 2022, a baissé de 14,2 %.
- Concernant les **déchets végétaux**, la quantité collectée a diminué de 20,7 % en 2022. Cette diminution remarquable est à associer à l'exceptionnelle sécheresse marquée par un déficit pluviométrique record de 25 % en 2022 et plus de 9 000 composteurs individuels remis.
- Le ratio à l'habitant de la **déchèterie mobile et des collectes mobiles** reste stable (- 0,68 % comparé à 2022).

Le diagramme ci-dessous présente le **comparatif par flux des tonnages CASGBS/Région/Département** :



## Les refus de tri (hors Bezons)

Les refus de tri résultent des erreurs de tri réalisées par les habitants. Ces déchets indésirables arrivent au centre de tri et suivent le même parcours que les emballages recyclables sur la chaîne de tri. Une succession d'étapes de tri automatique, mécanique et manuel s'enchaînent pour séparer les différents matériaux selon leur nature. Les refus de tri sont identifiés à ce stade et isolés pour être envoyés à l'usine d'incinération.

**Les déchets du bac de tri les plus fréquemment refusés** sont les sacs d'ordures ménagères ou les ordures ménagères en vrac ainsi que les sacs d'emballages fermés (les emballages et papiers sont à vider en vrac dans le bac jaune et non en sac fermé) et des emballages en verre.

Les erreurs de tri représentent des surcoûts significatifs pour les collectivités en raison de leur passage préalable par le centre de tri en lieu et place de leur destination appropriée, à l'usine d'incinération, si elles avaient été jetées directement avec les ordures ménagères.

Tout déchet déposé par erreur dans la poubelle de tri va ainsi suivre la totalité d'un circuit qui ne lui est pas destiné et occasionner une dépense supplémentaire au budget de gestion des collectivités locales.

**Le taux moyen de refus de tri des emballages et papiers représente au total pour les 18 communes (hors Bezons) 23 % des déchets triés, soit 3 269 tonnes en 2022.** En 2021, le taux de refus moyen pour la CASGBS était déjà de 23 %.

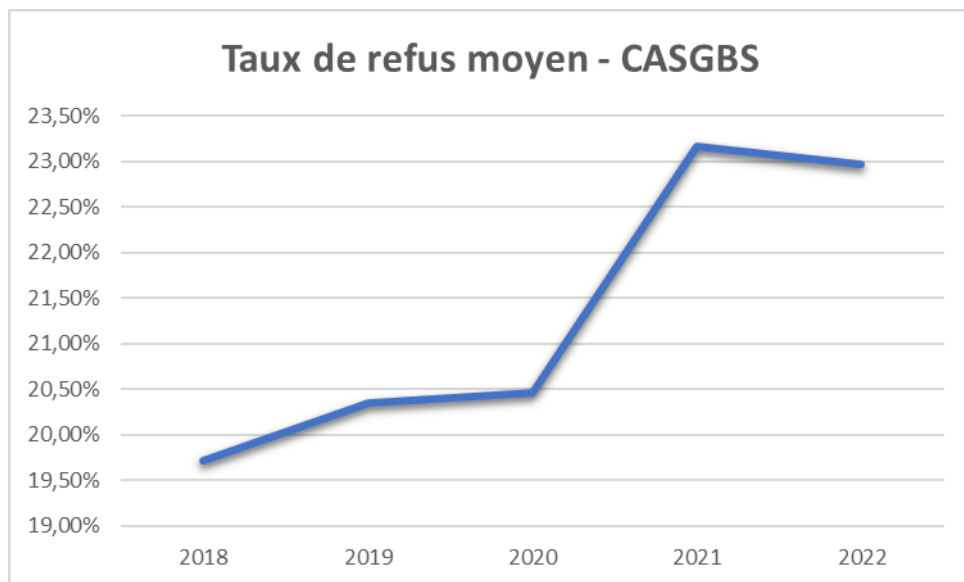
→ **Ce taux de refus représente 9,68 kg par habitant** de déchets destinés aux ordures ménagères, qui sont jetés à tort dans le bac jaune.

→ **Comparatif autres collectivités :**

- Saint-Quentin-en-Yvelines 2021 (12 communes - 230 000 habitants) : 28%
- Versailles Grand Parc 2021 (18 communes - 3 collectivités - 270 000 habitants) : 22%
- SIDOMPE 2020 (118 communes - 7 collectivités - 602 700 habitants) : 25%

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Taux de refus moyen CASGBS	20%	20%	20%	23%	23%

	Taux de refus 2022
Aigremont	21%
Carrières-sur-Seine	15%
Chambourcy	24%
Chatou	15%
Croissy-sur-Seine	18%
Fourqueux	26%
Houilles	17%
L'Étang-la-Ville	25%
Le Mesnil-le-Roi	24%
Le Pecq	22%
Le Port-Marly	32%
Le Vésinet	16%
Louveciennes	19%
Maisons-Laffitte	23%
Mareil-Marly	17%
Marly-le-Roi	28%
Montesson	18%
Saint-Germain-en-Laye	27%
Sartrouville	17%



**En cause, notamment** : CITEO pointe une probable méconnaissance de la population des nouvelles consignes de tri : tout type de déchet plastique est en effet jeté dans les bacs jaunes, indépendamment de la notion d’emballages, augmentant ainsi les erreurs de tri.

**Pour remédier à la problématique des refus de tri**, des actions renforcées ont été amorcées fin 2021 pour cibler les secteurs et communes connaissant les plus mauvais taux de refus.

Des campagnes de communication sont en cours de réalisation sur ce sujet. Celles-ci doivent être menées également lors de période dédiée comme par exemple la Semaine Européenne de Réduction des Déchets.

### **Lancement de l'expérimentation biodéchets :**

La CASGBS a souhaité organiser et coordonner des **projets d'expérimentation de tri à la source des déchets alimentaires (biodéchets) sur l'agglomération**, en concertation avec les communes. Ces expérimentations des modalités de gestion des biodéchets, cantonnées dans un premier temps à des zones du territoire, **doivent permettre de choisir quelle(s) solution(s) déployer sur l'intégralité de la CASGBS à terme**. En effet, **d'ici à 2024**, pour répondre aux objectifs réglementaires de la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC), **tous les producteurs, ménagers et non ménagers, devront disposer d'une solution leur permettant de trier leurs déchets alimentaires afin qu'ils soient valorisés**.

Cinq communes ont fait part de leur souhait de participer à cette expérimentation via un **Appel à Manifestation d'Intérêt** et les configurations suivantes ont été **mises en place depuis octobre 2022**, représentant une **population cible de 18 500 habitants**, soit un **échantillon représentatif de 5% de la population de la CASGBS** :

- 11 bornes d'apport volontaire dans le quartier du Bel-Air à **Saint-Germain-en-Laye**,
- 9 bornes d'apport volontaire dans le centre-ville et le quartier de la gare à **Houilles**,
- 3 bornes d'apport volontaire dans le quartier de l'Ermitage au **Pecq**,
- 2 bornes d'apport volontaire dans la résidence Les Lionceaux au **Port-Marly**,
- 10 bornes d'apport volontaire répartis sur l'ensemble de la commune de **Croissy-sur-Seine**.



La démarche choisie est la suivante :

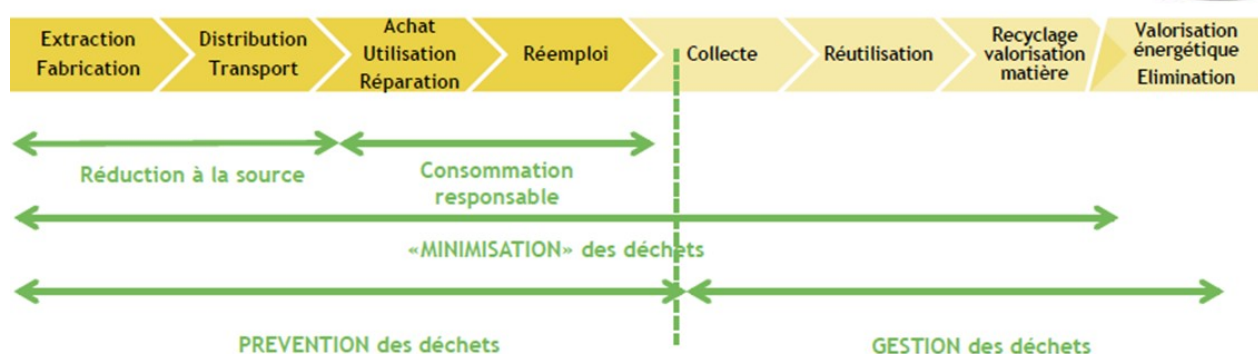
- 1- Les habitants intéressés s'inscrivent via une application ou sur internet pour participer à l'expérimentation ;
- 2- Ils reçoivent un bio-seau et de sacs kraft mis à leur disposition gratuitement ;
- 3- Après le tri des biodéchets à leur domicile, ils apportent leurs biodéchets aux bornes connectées, auxquelles ils ont accès grâce au code qui leur a été transmis lors de leur inscription ;
- 4- La collecte avec **motorisation douce** ou en camions classiques a lieu 1 à 2 fois par semaine ;
- 5- Le traitement a lieu par **micro-méthanisation** à proximité du territoire d'expérimentation. Un site de traitement par **compostage électromécanique** est également prévu à Croissy-sur-Seine courant 2023.

L'expérimentation a lieu jusqu'en janvier 2024. L'analyse des premiers résultats est en cours et un suivi-évaluation de l'utilisation du service par les habitants est réalisé en parallèle tout au long de l'année 2023, permettant de juger l'efficacité des différentes démarches initiées sur tous les plans de l'expérimentation.

## • 2-2 Prévention des déchets et communication

- 2-2-1 Les enjeux de prévention et de recyclage sur la réduction des ordures ménagères résiduelles

La prévention des déchets est un ensemble de mesures et d'actions, complémentaire du tri. Ces actions, qui portent désormais sur l'intégralité du gisement de déchets produit, viennent en amont et visent à réduire les quantités de déchets produits, et/ou réduire leur nocivité, et/ou améliorer leur caractère valorisable.



Grand enjeu pour les années à venir, la prévention des déchets s'impose progressivement en modèle prioritaire dans la hiérarchie des modes de gestion des déchets.

Cette démarche s'inscrit dans des politiques publiques définies aux niveaux européen et national.

Les objectifs de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés (dit DMA) sont fixés par

- La directive cadre européenne de 2008,
- La Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV)
- La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020
- La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) avec notamment la généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici au 31 décembre 2023.

Au plan régional, le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), document de planification stratégique porté et animé par la Région, a été approuvé en décembre 2019. Toutes les décisions prises dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets doivent désormais être compatibles avec les enjeux et objectifs de ce document réglementaire.

En 2022, lors de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) la CASGBS a positionné l'un de ses 5 axes prioritaires sur la réduction des déchets.

### 1) Actions de réduction des déchets

#### ➤ Valorisation des biodéchets

Lois françaises, directives européennes et feuille de route gouvernementale pour une économie circulaire (FREC), PRPGD : nombreux sont les textes qui incitent aujourd'hui à porter un nouveau regard sur les **déchets alimentaires** représentant un tiers de nos



poubelles. Pour rappel, le tri à la source de ces déchets sera obligatoire à partir de 2024. C'est-à-dire « que chaque citoyen ait à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles ». Autrement dit, chacun devra avoir accès à une solution de gestion de proximité (composteurs individuels, partagés...) ou à un service de collecte ad-hoc (Loi AGEC).

La CASGBS propose à ses habitants de participer à cette dynamique de **valorisation des biodéchets par le compostage** (déchets de cuisine et de jardin) : installation d'équipements de compostage sur son territoire, accompagnée par des maîtres composteurs, mise à disposition d'outils de sensibilisation ou encore formation de relais locaux (agents des villes, particuliers, bénévoles associatifs...), envoi deux fois par an d'une Newsletter spécifique au jardinage citoyen (réduction des volumes de végétaux, traitement in situ...) où les destinataires trouvent des conseils adaptés.

Tous les habitants du territoire peuvent bénéficier d'un accompagnement à la pratique du compostage et un programme prévisionnel pluriannuel de déploiement a été mis en place pour massifier la pratique.

La pratique du compostage permet à plus de **13%** de la population du territoire de bénéficier d'une solution de tri et de valorisation de leurs biodéchets.

- Total de la population ayant accès à un espace de tri et de valorisation de ses biodéchets : 42 062
- Composteur individuel : 20 759 personnes, soit 6,79 % de la population du territoire
- Composteur partagé : 21 303 personnes, soit 6,96 % de la population du territoire

*Les annexes 3, 4, 5, 6 et 7 présentent les bilans du déploiement du dispositif d'accompagnement à la pratique du compostage au 31/12/2022*

*Habitat individuel (Annexe 3)*

*Compostage partagé en pied d'immeuble (Annexe 4)*

*Certifications Ademe (Annexe 5)*

*Compostage partagé de quartier et autres sites ouverts, sur le domaine public (Annexe 6)*

*Compostage en établissement (Annexe 7)*

- Une nouvelle charte graphique a été adoptée par le service communication et une refonte et mise à jour de l'ensemble des supports de communication liés au compostage ont été réalisés (guides de compostage, signalétique compostage...). Outils simples et pratiques, les documents de communication permettent de renseigner facilement les habitants de nos dispositifs. Souvent développés au sein du pôle prévention, ceux-ci nécessitaient toilettage et mise à jour afin de les rendre plus cohérents. Ils sont aujourd'hui disponibles en téléchargement sur le site internet de la CASGBS.



- **La mise à disposition de l'autocollant Stop Pub** avec 60 points de diffusion et lors des événements grand-public. Plus de 12 900 boîtes aux lettres en sont pourvues (*dernier comptage en 2018*), soit un taux de 4,22% du territoire. Ces stickers permettent de signaler aux distributeurs de publicité sa volonté de ne pas en recevoir tout en continuant à bénéficier des informations municipales, intercommunales... en moyenne, un foyer reçoit environ 27 kg de publicité/an (*Sources Ademe*), soit environ 348 tonnes de publicités évitées dans les poubelles de l'agglomération.

La ville de Sartrouville expérimente le dispositif « **OUI PUB** » lancé par le ministère de la Transition écologique dont l'objectif est d'autoriser la diffusion de la publicité papier qu'aux personnes qui manifestent leur souhait de la recevoir dans leur boîte aux lettres.

Le « OUI PUB », c'est tout simplement l'inverse du STOP PUB. Les citoyens qui n'équiperont pas leur boîte aux lettres d'une telle mention ne recevront plus ces imprimés. L'expérimentation a débuté en septembre et durera 3 ans.

- **Remise en route du lombricomposteur.** Les agents de la CASGBS utilisent depuis novembre 2011 un lombricomposteur<sup>1</sup>. Celui-ci avait arrêté de fonctionner durant la crise sanitaire du COVID. Cette méthode de compostage utilise les qualités intrinsèques du ver composteur et permet de trier et de valoriser les déchets fermentescibles produits sur place (déjeuner des agents). Un atelier pratique, destiné aux agents, a été organisé durant la SERD.
- **La collecte des textiles, linge de maisons et chaussures**  
Le réseau de bornes de récupération des textiles compte au total 124 points de collecte en partenariat avec les sociétés de l'Economie Sociale et Solidaire « Le relais Val de Seine », « écotextile » et la « Croix-Rouge ». Près de 74 tonnes de textiles ont été collectées en 2022 (contre 83 tonnes en 2021).

## 2) Actions de sensibilisation

### Sensibilisation des scolaires et du grand public

En lien avec les villes du territoire, l'Agglo sensibilise la population à la réduction, au tri et à la valorisation des déchets lors

- d'ateliers de sensibilisation destinés à la jeunesse (écoles, centres de loisirs...) dans le cadre du programme d'animations « Tous Eco'Liés » conçu et animé par les animateurs de prévention ;
- d'événements grand public municipaux (forum associatifs, accueil nouveaux habitants, fêtes locales...). Les animateurs de collecte et de prévention assurent la tenue de stands d'information et de sensibilisation à la notion de déchets, aux actions de réduction, au tri sélectif et aux modes de gestion...).

Ils effectuent aussi des opérations de « sensibilisation en porte à porte » pour renforcer le geste de tri, en lien avec les nouvelles consignes de tri élargies à tous les emballages mis en place sur le territoire.

Par ailleurs, du matériel pédagogique, référencé dans un catalogue de prêts, disponible sur le site Internet de la CASGBS, est proposé aux relais locaux (collectivités, écoles, associations, guides composteurs...) qui souhaitent mettre en place des actions de sensibilisation, notamment dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (événement national qui a été fortement relayée auprès de nos acteurs locaux en 2022). Les villes de Carrières-sur-Seine, Louveciennes et Marly-le-Roi ont organisé des actions de sensibilisation dans leur commune et ont bénéficiés du prêt de matériel pédagogique (environ 225 personnes sensibilisées)

---

<sup>1</sup> Dispositif qui utilise l'absorption des matières organiques par les vers de terre pour produire un compost appelé lombricompost.

### Chiffres clés :

#### **Actions de sensibilisation auprès du grand public**

Présence de la CASGBS lors de 14 évènements (931 personnes sensibilisées)

**Prêt de matériel pédagogique dans l'objectif d'une sensibilisation grand public** par des communes ou associations : 15 demandes (558 personnes sensibilisées)

**Animations scolaires** : 13 classes, soit 323 élèves, ont bénéficié d'une animation proposée dans le cadre du programme dont 7 sur « La 2<sup>ème</sup> vie des biodéchets » et 6 sur « Jeter moins, une bonne idée » - Objectif : cibler un public scolaire prioritaire de niveau CM2.

Actions de sensibilisation dans le cadre de la simplification des consignes de tri

Depuis novembre 2019, les consignes de tri ont été modifiées pour les villes adhérentes au SITRU. Un marché d'animation dédié a été porté par le Syndicat permettant à 208 classes d'en bénéficier et de sensibiliser 5 824 élèves (année scolaire 2020-2021).

*L'annexe 8 présente le bilan des actions de sensibilisation (grand public & scolaire).*

### **3) Soutenir une dynamique de territoire**

Le pôle prévention des déchets veille à **identifier de nouvelles volontés**, favorise les rencontres et échanges d'expériences entre les divers acteurs locaux impliqués dans la thématique. Il sensibilise et mobilise les collectivités de son territoire, le milieu associatif et citoyens aux enjeux environnementaux liés aux déchets. Son implication, notamment au travers du soutien, de l'expertise et de conseils personnalisés porte ses fruits aujourd'hui visibles. En effet, de plus en plus d'acteurs publics ou privés, initient de nouveaux projets dont certains s'inscrivent dans une véritable gestion domestique de proximité des biodéchets.

Pour animer et soutenir cette dynamique locale, le pôle prévention des déchets organise des **rencontres et des échanges** constructifs avec les acteurs locaux. Des coopérations naissent et se traduisent par des accords entre la CASGBS et différentes villes (accompagnement de projets) et, dans une démarche de mutualisation et d'optimisation des équipements, avec la mise à disposition de matériel pédagogique et de gobelets réutilisables.

Le pôle **soutient les initiatives** en proposant de la formation et du partage d'expérience, notamment via un réseau de pratiquants du compostage formés Référent de Site, Guides et Maîtres-composteur selon le référentiel de l'Ademe. Leur aide est précieuse car ils accompagnent l'action publique dans le développement de la pratique et pérennisent l'utilisation des composteurs en place.

Pour soutenir les pratiquants du compostage, le pôle assure depuis 2015, la rédaction d'une newsletter intitulée « **La Com'Post** ». Celle-ci est dédiée au compostage et incite également à la réduction des déchets végétaux. Elle est adressée deux fois par an à toutes les personnes ayant intégré le dispositif d'accompagnement à la pratique du compostage individuel ou partagé)

Enfin, le pôle veille à alimenter l'espace dédié à la prévention des déchets du **site Internet** de la CASGBS, de documents ressources et pédagogiques (mémento, guides, catalogues, liens vers d'autres sites ressources...) permettant aux navigateurs de trouver toutes les informations utiles pour réduire leur déchet et initier des projets.

Cette année, un travail particulier a été réalisé par le pôle pour construire les scénarii et faire réaliser deux tutos vidéos sur la thématique du compostage et à la réutilisation des déchets végétaux au jardin, comme alternative à la collecte ou au dépôt en déchèterie.

### **Chiffres clés :**

**Associations identifiées en lien avec la réduction des déchets : 33**

**Collectivités et institutionnels** (Communes, Syndicats de traitement, Région, Département, Ademe, Energies solidaires, Suez...) : **28**

### **Certifications**

Référents de site : **283**

Guide-Composteur : **19**

Maître-Composteur : **2**

**Newsletter (abonnés) : 8 500 ; 22 éditions depuis son lancement**

### **⇒ Les perspectives pour 2023**

- Elaboration de la stratégie de mise en œuvre de l'axe « réduire et valoriser nos déchets » du PCAET. Il s'agira également d'identifier et d'animer un réseau d'agent référent, dans chacune de nos communes, permettant de mieux dialoguer sur les pratiques locales pour offrir une réponse adaptée aux besoins : gaspillage alimentaire, compostage, réemploi...
- Lancement d'une enquête sur les pratiques de compostage afin de montrer l'efficacité des dispositifs mis en place par la CASGBS et recueillir des données qualitatives et quantitatives pour évaluer le taux de participation et de détournement des biodéchets par la gestion de proximité. Les résultats de cette enquête complèteront l'étude stratégique pour élaborer le nouveau dispositif global de gestion des biodéchets et l'analyse des résultats permettront de déterminer les leviers d'actions à mettre en œuvre pour massifier la pratique.
- Animation d'une communauté de pratiquants du compostage et d'acteurs locaux partenaires des actions de réduction des déchets, afin de favoriser l'échange et le soutien pour pérenniser les installations de compostage en place et motiver les futurs participants. L'animation et le développement de ce réseau d'acteurs relais publics et privés permettra d'accompagner la professionnalisation de la filière, de favoriser l'emploi local, d'initier de nouvelles activités économiques et de dynamiser les partenariats et les projets avec les communes, les bailleurs, les entreprises... dans l'objectif d'opérer un changement d'échelle de la gestion de proximité.

- 2-2-2 La communication

**Les actions de communication en 2022 ont essentiellement concerné le tri à la source des déchets**



- Refonte et renouvellement de Boucle-Tri, l'appli anti-oublis  
En 2022, l'application Boucle-Tri a fait peau neuve pour prendre les couleurs du nouveau site internet de l'Agglo, mis en ligne en septembre 2021. Boucle-Tri accompagne quotidiennement les habitants de l'Agglo dans leurs collectes et leur tri depuis 2012. Cette appli compte, à ce jour, plus de 12 280 téléchargements et jusqu'à 2244 utilisateurs actifs en mai 2022. À l'issue de cette refonte, une campagne de communication a été conçue > kit communication, campagne réseaux sociaux et site.

- Accompagnement de la refonte des nouvelles consignes de tri étendue au 6 dernières communes du territoire :

Aigremont, Chambourcy, Le Mesnil-le-Roi, Le Port-Marly, Maisons-Laffitte, St-Germain-en-Laye.

En lien avec VALOSEINE et le SITRU, une campagne d'information sur les nouvelles consignes de tri a été mise en œuvre au dernier trimestre 2022 pour application dès le 1er janvier 2023. 46 600 enveloppes contenant une lettre explicative, mémo tri, calendrier et 140 affiches ont été distribués et 140 affiches diffusées.



- Accompagnement du lancement de l'expérimentation de collecte et tri des déchets alimentaires dans les 4 premières communes par un kit communication, une campagne réseaux sociaux, le site et Vooter.

L'accès à ces supports a été ouvert le 9 décembre 2022 à toute personne volontaire de l'expérimentation.

**L'information sur la réduction des déchets et le service offert à l'habitant a été poursuivie en 2022**

- Promotion de la réduction des déchets



2 nouveaux tutos-vidéo de compostage ont été mis en ligne sur notre chaîne YouTube et le site Internet et régulièrement rediffusées sur les pages Facebook, Instagram et LinkedIn de l'Agglomération

- Information sur la nouvelle collecte des déchets

À la suite du changement de prestataire en milieu d'année pour le marché des collectes, 2 calendriers distincts ont dû être diffusés (janvier et mai 2022) soit 35 versions pour le territoire, représentant plus de 98 000 calendriers imprimés au total.

## • 2-3 Pré-collecte

On entend par pré-collecte l'ensemble de moyens matériels mis à disposition des riverains par la collectivité pour présenter les déchets ménagers à la collecte. La pré-collecte consiste plus précisément en la mise à disposition et la maintenance de bacs ou de sacs auprès des habitants.

Cette mise à disposition répond aujourd'hui à des règles de dotations établies par la Communauté d'agglomération qui sont généralement fonction de la taille du foyer, du nombre d'appartements, de la superficie du terrain dans le cas de mise à disposition de bacs pour les déchets verts, etc.

Pour des raisons d'hygiène, de propreté et de sécurité du travail, le choix de la CASGBS se traduit par la conteneurisation progressive de l'ensemble des flux collectés en porte à porte (hormis les encombrants).

La CASGBS a pris en charge la pré-collecte des déchets de l'ensemble des communes composant la communauté d'agglomération, hormis la ville de Bezons.

### La conteneurisation des déchets présentés à la collecte

En termes de gestion des déchets ménagers, la CASGBS a développé sur l'ensemble de son territoire la conteneurisation des déchets présentés à la collecte conformément aux prescriptions de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM), en équipant tous les foyers de bacs.

Néanmoins la collecte des sacs est encore tolérée dans le cas où l'habitant ne peut stocker de bacs, et sur la collecte des déchets verts dans la limite de 4 sacs si des bacs sont présentés et 7 sacs en l'absence de bacs. L'objectif est :

- d'améliorer les conditions de travail des agents de collecte en rendant la collecte plus sûre et moins pénible. Le contenu des bacs est versé mécaniquement dans la benne ;
- de faciliter la manutention des contenants par l'habitant ;
- d'éviter les dépôts de sacs poubelles sur les trottoirs.

### Détails des contenants mis à disposition :

Ordures ménagères résiduelles	Emballages, papiers	Verre	Déchets verts
Bacs gris (particulier) Bacs cuve grise et couvercle grenat (professionnel)	Bacs cuve grise et couvercle jaune	Bacs cuve grise et couvercle vert	Bacs marron

Les conteneurs sont fabriqués en polyéthylène haute densité injecté et contiennent un minimum de 40% de matières recyclées en version standard et jusqu'à 70% pour le coloris gris foncé.

Tous les bacs sont compatibles avec le système standard de lève-conteneurs des bennes de collecte et sont proposés dans des volumes de 35 litres à 770 litres.

Plusieurs volumes existent, la mise à disposition des bacs se faisant au regard de plusieurs critères :

- type d'habitat (pavillonnaire ou collectif),
- nombre d'habitant par foyer,
- accessibilité / place disponible

Contenance des bacs (en litres)	35	50	120	180	240	360	500	660	770
Bac jaune	x	X	x	X	x	x	x	x	
Bac vert	x		x		x	x			
Bac gris/rouge grenat	x	X	x	X	x	x	x	x	x
Bac marron			x		x				

*Il est à noter que les modèles de 35L et de 50L ne sont pas pourvus de roues, ils sont appelés modulo bacs.*

L'ensemble du parc appartient à la CASGBS et un prestataire assure les opérations de maintenance et la livraison des nouveaux bacs sur demande.



Ordures ménagères



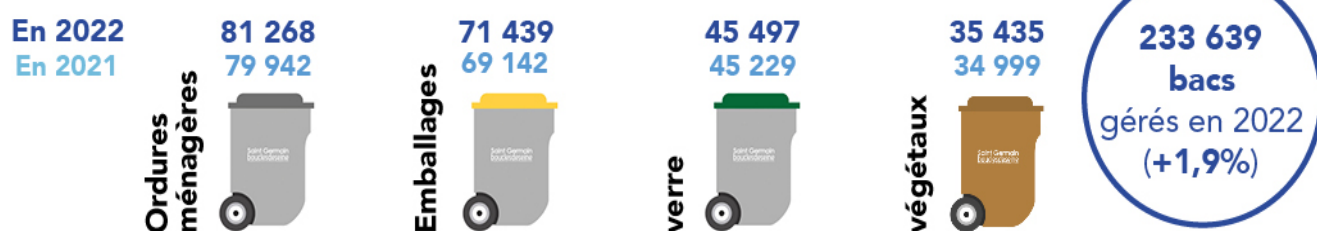
Emballages recyclables



Déchets végétaux

## Les bacs

### Répartition des bacs en place sur le territoire



4327 bacs supplémentaires entre 2021 et 2022 :

- Une augmentation du parc expliquée par l'augmentation des nouvelles constructions sur l'ensemble des communes du territoire. C'est en effet notable sur la plupart des communes de la CASGBS, avec en 2022 un effet marquant sur le budget pré-collecte de Chambourcy.
- Une évolution du parc de bacs emballages plus forte expliquée par les extensions des consignes de tri et l'augmentation des volumes à collecter.

Le tableau suivant présente le parc de bacs en service (en nombre de bacs) :

Secteur	Bacs ordures ménagères résiduelles		Bacs emballages recyclables		Bacs verre		Bacs déchets végétaux	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Zone nord	23 627	23 978	20 027	20 398	9 381	9 503	14 576	14 754
Zone sud	21 729	22 100	20 521	21 035	15 265	15 613	18 270	18 418
Aigremont	414	146	9 PAV (Collecte exclusivement en apport volontaire)				74	74
Le Pecq	2 330	2 491	2 757	2 802	2 043	2 061	319	392
Mareil Marly	2 397	2 406	1 295	1 308	143	153	35	35
Louveciennes	1 500	1 541	1 225	1 265	1 020	1 035	841	876
Chambourcy	2 133	2 164	1 549	1 597	1 378	1 404	/	/
L'Etang la Ville	942	970	936	961	778	803	1	1
Fourqueux	1 207	1 226	1 392	1 402	1 296	1 307	61	61
Le Mesnil le Roi	1 759	1 778	1 584	1 604	1 467	1 482	728	730
Saint Germain en Laye	9 062	9 118	6 208	6 307	4 087	4 144	/	/
Marly le Roi	3 837	3 898	4 847	4 934	2 530	2 568	94	94

Les villes de Maisons-Laffitte et du Port-Marly bénéficient d'une gestion différente, par le biais :

- d'une DSP cédée par l'ex-SIVATRU pour le stockage et la livraison des bacs,
- d'un marché public pour l'achat des bacs.

	Nombre de bacs	
	2021	2022
Maisons-Laffitte	19 498	19 950
Le Port-Marly	2 962	2 989



## La maintenance

La maintenance du parc de conteneurs correspond à deux prestations distinctes :

- la gestion du parc de bacs :
  - Mouvements de la population (arrivées, départs, modification du foyer)
  - Ajustement du volume du bac (liée à la grille de dotation établie par la CASGBS)
- la maintenance curative :
  - Réparation des bacs en place
  - Changement des bacs (cassé, volé, brûlé)

Les opérations de maintenance sont réalisées par la société SULO par simple appel de la part des habitants au numéro Vert suivant : 0805 294 900.

## Matériel pour la collecte en apport volontaire :

Le territoire de la CASGBS est maillé de bornes aériennes et enterrées d'apport volontaire destinées à la collecte des ordures ménagères, du verre et des emballages sur certaines communes.



*Visuel PAV aérien mis en place par la CASGBS : modèle Origami Plastic Omnium/Sulo*

**Les villes disposant de PAV aériens gérés par la CASGBS en 2022 sont :**

- Sartrouville avec
  - 47 bornes à verre d'un volume de 3 m<sup>3</sup>.
- Aigremont avec :
  - 2 bornes 3 m<sup>3</sup> et 1 borne 4 m<sup>3</sup> pour le verre,
  - 5 bornes 3 m<sup>3</sup> et 1 borne 4 m<sup>3</sup> pour les emballages.
- Saint Germain en Laye avec :
  - 33 bornes 3 m<sup>3</sup> pour le verre,
- Houilles avec :
  - 15 bornes 3 m<sup>3</sup> pour le verre.
- Fourqueux avec :

- 1 borne 3 m<sup>3</sup> pour le verre
- 1 borne 3 m<sup>3</sup> pour les emballages

**Les villes disposant de points d'apport volontaire enterrés gérés par la CASGBS en 2022 sont :**

- Saint Germain en Laye avec :
  - 16 bornes pour les ordures ménagères,
  - 23 bornes pour les emballages,
  - 21 bornes pour le verre.
- Le Port Marly avec :
  - 5 bornes pour les ordures ménagères,
  - 5 bornes pour les emballages,
  - 5 bornes pour le verre.
- Fourqueux avec :
  - 1 borne pour le verre,
  - 1 borne pour les emballages,

# Chapitre 3 : Le coût du service public

## • 3-1 Dépenses de pré-collecte

La CASGBS a opté pour un contrat d'achat et de maintenance des bacs. Les bacs en location au sein des communes ont été achetés au prix de l'occasion par l'intercommunalité. Sur les zones Nord et Sud ces dépenses de pré-collecte et collecte sont mutualisées en lien avec le zonage de TEOM défini.

Ville	Type de prestations	Dépenses TTC 2021	Dépenses TTC 2022
Aigremont	Achat bacs	410 €	94 €
	Maintenance bacs	1 390 €	1 264 €
	Achat sacs DV	1 030 €	/
	Maintenance PAV	2 110 €	2 280 €
Chambourcy	Achat bacs	7 460 €	6 190 €
	Maintenance bacs	17 780 €	16 210 €
Fourqueux	Achat bacs	3 000 €	2 220 €
	Maintenance bacs	8 070 €	7 310 €
	Maintenance PAV	500 €	270 €
	Achat sacs DV	4 100 €	2 600 €
L'Étang la Ville	Achat bacs	4 100 €	3 320 €
	Maintenance bacs	7 270 €	6 660 €
Le Mesnil le Roi	Achat bacs	3 230 €	2 410 €
	Maintenance bacs	12 850 €	11 550 €
Le Pecq	Achat bacs	19 980 €	20 540 €
	Maintenance bacs	28 110 €	21 240 €
Maisons-Laffitte/ Le Port Marly	Achat de bacs	31 590 €	50 130 €
	Maintenance bacs	88 260 €	93 490 €
	Achat PAV enterrés	/	14 190 €
Louveciennes	Achat de bacs	7 870 €	6 820 €
	Maintenance bacs	21 730 €	15 700 €

Marly le Roi	Achat de bacs	15 140 €	16 490 €
	Maintenance bacs	39 510 €	36 210 €
Saint Germain en Laye	Achat de bacs	22 170 €	20 040 €
	Maintenance bacs	85 000 €	76 490 €
	Achat PAV aérien	/	/
	Achat PAV enterrés	14 450 €	52 840 €
	Maintenance PAV	34 590 €	45 070 €
	Achat sacs DV	16 490 €	20 790 €
Zone nord	Achat de bacs	110 060 €	73 600 €
	Maintenance bacs	275 150 €	200 370 €
	Achat PAV	/	/
	Maintenance PAV	5 020 €	11 210 €
Zone sud	Achat de bacs	95 320 €	83 690 €
	Maintenance bacs	272 690 €	198 540 €

### • 3-2 Dépenses de collecte

La collecte est assurée sur le territoire par les prestataires privés ainsi que par la régie de collecte de Sartrouville (pour les ordures ménagères et les encombrants uniquement).

La rémunération de la prestation de collecte est fonction des tonnes collectées et/ou basée sur un forfait mensuel.

Pour les collectes porte-à-porte et apports volontaires (hors déchetterie et collectes mobiles), la diminution des coûts de collecte est de 5 % (l'augmentation entre 2020 et 2021 était de 1,84 %). Le nouveau marché de collecte incluant toutes les communes du territoire (hors Bezons) a permis d'effectuer des économies de coût. La diminution des tonnages explique aussi la diminution des dépenses de collecte.

Le **coût global de la collecte** est détaillé dans le tableau suivant :

	Partie forfaitaire	Ordures Ménagères PAP	OM PAV	Déchets des marchés, prestations occasionnelles	Emballages ménagers, journaux, revues et magazines PAP	Emballages ménagers, journaux, revues et magazines PAV	Verre PAP	Verre PAV	Encombrants PAP	Déchets Végétaux PAP	TOTAL 2022	TOTAL 2021	Δ [ 2021 - 2022 ]
<b>Aigremont</b>	33 415 €	7 552 €				7 397 €		2 855 €	1 908 €	7 021 €	53 127 €	64 142 €	-17%
<b>Bezons</b>	Les coûts de collecte de la Ville de Bezons sont compris dans les contributions que la CASGBS verse au syndicat AZUR, chargé de la collecte et du traitement des déchets												
<b>Chambourcy</b>	205 594 €	41 349 €			18 905 €	1 673 €	5 458 €	1 634 €	6 912 €	18 966 €	300 491 €	323 474 €	-7%
<b>Fourqueux</b>	125 987 €	22 048 €			16 204 €	1 926 €	4 610 €	1 206 €	3 768 €	12 432 €	188 181 €	200 779 €	-6%
<b>Le Mesnil le Roi</b>	196 737 €	44 257 €		1 228 €	18 903 €		6 180 €	1 468 €	7 207 €	18 853 €	294 833 €	320 358 €	-8%
<b>Le Pecq</b>	449 710 €	94 175 €		1 431 €	35 271 €		18 278 €		16 210 €	16 605 €	631 680 €	695 785 €	-9%
<b>Le Port Marly</b>	37 497 €	115 840 €	2 394 €		48 273 €	1 226 €	19 280 €	1 945 €	11 750 €	2 471 €	240 676 €	240 367 €	0%
<b>L'Etang la Ville</b>	208 758 €	25 875 €		28 131 €	20 240 €		9 308 €		6 809 €	24 261 €	323 382 €	317 531 €	2%
<b>Louveciennes</b>	317 884 €	52 296 €		1 443 €	26 799 €		9 273 €		6 975 €	12 316 €	426 985 €	528 723 €	-19%
<b>Maisons-Laffitte</b>	181 480 €	595 257 €			177 807 €	128 €	91 733 €	232 €	46 226 €	4 000 €	1 096 863 €	1 093 852 €	0%
<b>Mareil-Marly</b>	146 621 €	22 422 €			14 756 €		6 936 €		2 903 €	13 967 €	207 605 €	205 136 €	1%
<b>Marly-le-Roi</b>	467 804 €	116 941 €			58 802 €		26 043 €		22 247 €	18 902 €	710 739 €	700 226 €	2%
<b>Saint-Germain-en-Laye</b>	1 358 416 €	269 115 €	29 144 €	25 827 €	92 730 €	17 340 €	19 350 €	23 058 €	26 709 €	10 761 €	1 872 450 €	1 935 935 €	-3%
<b>Zone Nord</b>	1 434 785 €	221 603 €	15 458 €	6 747 €	203 133 €	4 341 €	34 005 €	41 808 €	22 177 €	92 250 €	2 076 308 €	2 090 640 €	-1%
<b>Zone Sud</b>	2 754 472 €	483 517 €	40 265 €	62 226 €	264 345 €	11 481 €	91 350 €	2 315 €	61 931 €	160 092 €	3 931 993 €	4 317 997 €	-9%
<b>Coût total</b>	<b>7 919 160 €</b>	<b>2 112 246 €</b>	<b>87 261 €</b>	<b>127 032 €</b>	<b>996 169 €</b>	<b>45 512 €</b>	<b>341 804 €</b>	<b>76 521 €</b>	<b>243 731 €</b>	<b>412 898 €</b>	<b>12 362 333 €</b>	<b>13 034 945 €</b>	<b>-5%</b>

<b>MAD PERSONNEL OM 2022 SARTROUVILLE</b>	<b>1 571 451 €</b>
---	--------------------

	Coût de collecte 2016-2020				
	TOTAL 2020	TOTAL 2019	TOTAL 2018	TOTAL 2017	TOTAL 2016
<b>Aigremont</b>	61 359 €	63 339 €	61 099 €	59 317 €	59 487 €
<b>Bezons</b>					
<b>Chambourcy</b>	320 295 €	316 490 €	276 743 €	302 753 €	315 633 €
<b>Fourqueux</b>	196 968 €	195 147 €	188 651 €	223 264 €	228 918 €
<b>Le Mesnil le Roi</b>	317 262 €	308 090 €	303 996 €	316 518 €	325 873 €
<b>Le Pecq</b>	691 741 €	678 983 €	724 784 €	716 952 €	713 392 €
<b>Le Port Marly</b>	243 904 €	237 203 €	217 540 €	208 369 €	208 352 €
<b>L'Etang la Ville</b>	306 706 €	314 385 €	376 166 €	366 985 €	378 128 €
<b>Louveciennes</b>	516 622 €	500 465 €	476 428 €	452 134 €	443 248 €
<b>Maisons-Laffitte</b>	1 093 237 €	1 098 470 €	1 058 432 €	1 026 645 €	1 012 944 €
<b>Mareil-Marly</b>	196 271 €	194 418 €	261 396 €	251 925 €	250 582 €
<b>Marly-le-Roi</b>	707 996 €	725 663 €	725 507 €	710 605 €	709 451 €
<b>Saint-Germain-en-Laye</b>	1 930 422 €	1 892 361 €	1 849 214 €	1 803 520 €	1 794 990 €
<b>Zone Nord</b>	2 022 673 €	2 006 581 €	1 935 804 €	1 876 780 €	1 804 828 €
<b>Zone Sud</b>	4 193 507 €	4 178 765 €	4 057 363 €	4 040 568 €	3 803 538 €
<b>Coût total</b>	<b>12 798 963 €</b>	<b>12 710 361 €</b>	<b>12 513 124 €</b>	<b>12 356 336 €</b>	<b>12 049 365 €</b>

Déchetteries + collectes Déchets Diffus Spécifiques 2022 (en € TTC)												Prestations de propreté 2022 (en € TTC)
	DDS (collecte + traitement)	Déchetterie et/ou benne(s) d'apport volontaire	Déchets de soin à risque infectieux	TOTAL 2022	TOTAL 2021	Δ [ 2016 - 2017 ]	Δ [ 2017 - 2018 ]	Δ [ 2018 - 2019 ]	Δ [ 2019 - 2020 ]	Δ [ 2020 - 2021 ]	Δ [ 2021 - 2022 ]	
Aigremont		9 641 €		9 641 €	8 459 €	-24,23%	-14,98%	-15,52%	-8,30%	18,11%	14%	
Bezons	Les coûts de collecte de la Ville de Bezons sont compris dans les cc											
Chambourcy		18 670 €		18 670 €	20 158 €	-12,40%	13,84%	-37,54%	-8,33%	30,84%	-7%	
Fourqueux	11 462 €	40 739 €	362 €	52 563 €	57 211 €	101,11%	26,76%	-2,27%	-17,46%	-1,54%	-8%	
Le Mesnil le Roi	2 144 €	17 977 €		20 121 €	24 325 €	-9,81%	23,22%	-28,22%	-5,69%	42,47%	-17%	
Le Pecq	3 284 €			3 284 €	4 301 €	0,00%	0,00%	0,00%	-23,74%	17,37%	-24%	
Le Port Marly	2 900 €			2 900 €	3 152 €	42,51%	-19,01%	-45,85%	-19,15%	-12,67%	-8%	
L'Etang la Ville	10 559 €			10 559 €	8 789 €	35,63%	-7,03%	-23,24%	18,53%	9,91%	20%	
Louveciennes	4 813 €			4 813 €	5 084 €	3,63%	192,60%	-41,03%	1,98%	16,57%	-5%	
Maisons-Laffitte	16 238 €			16 238 €	17 346 €	2,13%	-13,30%	-72,67%	-25,26%	50,87%	-6%	
Mareil-Marly	3 747 €	29 628 €		33 375 €	40 728 €	62,64%	17,94%	3,61%	-17,49%	2,34%	-18%	
Marly-le-Roi	20 546 €	8 418 €		28 964 €	27 780 €	-1,07%	-12,13%	14,31%	15,95%	16,43%	4%	88 395 €
Saint-Germain-en-Laye	27 528 €	299 990 €		327 518 €	305 576 €	-4,22%	10,09%	1,28%	-15,72%	25,29%	7%	
Zone Nord	20 328 €			20 328 €	21 088 €	-12,90%	6,83%	3,21%	-16,56%	20,83%	-4%	
Zone Sud	36 299 €			36 299 €	38 127 €	-36,85%	1,21%	11,78%	-10,91%	9,12%	-5%	
<b>Coût total</b>	<b>159 848 €</b>	<b>425 064 €</b>	<b>362 €</b>	<b>585 274 €</b>	<b>582 124 €</b>	<b>1,24%</b>	<b>8,33%</b>	<b>-8,47%</b>	<b>-13,81%</b>	<b>19,08%</b>	<b>1%</b>	<b>88 395 €</b>

Déchetteries + collectes Déchets Diffus Spécifiques 2016-2020 (en € TTC)					
	TOTAL 2020	TOTAL 2019	TOTAL 2018	TOTAL 2017	TOTAL 2016
Aigremont	7 162 €	7 811 €	9 245 €	10 874 €	14 352 €
Bezons					
Chambourcy	15 406 €	16 807 €	26 907 €	23 636 €	26 982 €
Fourqueux	58 105 €	70 395 €	72 033 €	56 825 €	28 255 €
Le Mesnil le Roi	17 074 €	18 104 €	25 221 €	20 469 €	22 694 €
Le Pecq	3 665 €	4 805 €			
Le Port Marly	3 609 €	4 464 €	8 243 €	10 178 €	7 142 €
L'Etang la Ville	7 997 €	6 747 €	8 789 €	9 453 €	6 970 €
Louveciennes	4 361 €	4 276 €	7 252 €	2 479 €	2 392 €
Maisons-Laffitte	11 497 €	15 384 €	56 287 €	64 922 €	63 567 €
Mareil-Marly	39 797 €	48 232 €	46 550 €	39 470 €	24 269 €
Marly-le-Roi	23 860 €	20 578 €	18 002 €	20 487 €	20 708 €
Saint-Germain-en-Laye	243 904 €	289 393 €	285 723 €	259 544 €	270 966 €
Zone Nord	17 453 €	20 917 €	20 267 €	18 971 €	21 779 €
Zone Sud	34 941 €	39 221 €	35 087 €	34 668 €	54 897 €
<b>Coût total</b>	<b>488 831 €</b>	<b>567 133 €</b>	<b>619 607 €</b>	<b>571 975 €</b>	<b>564 974 €</b>

## • 3-3 Dépenses de traitement

### SITRU

La CASGBS participe au financement du SITRU. Cette participation se divise en deux contributions distinctes calculées sur les quantités de déchets traités :

- Une contribution dite directe qui finance le fonctionnement propre du SITRU (charges de gestion courantes et de personnel, remboursement des emprunts, ainsi qu'une part de la section investissement) et,
- Une contribution au traitement qui permet au SITRU de financer auprès de ses prestataires le traitement des déchets collectés par ses membres, à savoir :
  - Le tri des collectes sélectives,
  - Le traitement des encombrants,
  - Le compostage des déchets végétaux,
  - L'exploitation de la déchèterie de Carrières-sur-Seine,
  - L'incinération des ordures ménagères et assimilés,
  - Le transit du verre.

Depuis 2008, cette contribution intègre également une participation à l'amortissement de la dette. La contribution au traitement tient compte des dépenses (incinération, tri, etc.) et des recettes liées aussi bien à la revente de matières issues du tri des déchets par les habitants, que des recettes liées aux différents soutiens d'éco-organismes.

### Montant des contributions SITRU de 2017 à 2022 (en € TTC)

		Coûts de traitement 2022 (en € TTC) – SITRU		Δ [2016- 2017]	Δ [2017- 2018]	Δ [ 2018 - 2019 ]	Δ [ 2019 - 2020 ]	Δ [ 2020 - 2021 ]	Δ [ 2021 - 2022 ]
		2021	2022						
Zone Nord + zone Sud	Contribution directe	1 720 838 €	1 606 759 €	7,12%	-0,80%	1,31%	2,50%	2,41%	-6,63%
	Contribution traitement	6 213 507 €	6 233 631 €	-6,91%	-1,61%	10,42%	7,58%	6,50%	0,32%
	<b>TOTAL</b>	<b>7 934 344 €</b>	<b>7 840 389 €</b>	<b>-3,81%</b>	<b>-1,41%</b>	<b>8,16%</b>	<b>6,40%</b>	<b>5,59%</b>	<b>-1,18%</b>
Le Pecq	Contribution directe	137 258 €	133 770 €	-6,08%	10,55%	0,67%	-3,35%	3,27%	-2,54%
	Contribution traitement	443 608 €	461 278 €	-2,92%	9,15%	9,41%	-1,41%	0,14%	3,98%
	<b>TOTAL</b>	<b>580 866 €</b>	<b>595 048 €</b>	<b>-3,72%</b>	<b>9,49%</b>	<b>7,22%</b>	<b>-1,86%</b>	<b>0,86%</b>	<b>2,44%</b>
Louveciennes	Contribution directe	63 660 €	57 345 €	-0,58%	-23,43%	18,76%	-4,66%	8,22%	-9,92%
	Contribution traitement	264 039 €	255 913 €	1,89%	13,91%	5,67%	15,50%	5,52%	-3,08%
	<b>TOTAL</b>	<b>327 699 €</b>	<b>313 259 €</b>	<b>1,21%</b>	<b>3,68%</b>	<b>8,32%</b>	<b>11,04%</b>	<b>6,03%</b>	<b>-4,41%</b>
Le Port- Marly / Maisons Laffitte	Le Port Marly	205 630 €	210 000 €					4,53%	2,13%
	Maisons Laffitte	941 889 €	950 000 €					4,82%	0,86%
	<b>TOTAL</b>	<b>1 147 519 €</b>	<b>1 160 000 €</b>					<b>4,77%</b>	<b>1,09%</b>
<b>TOTAL SITRU</b>		<b>9 990 428 €</b>	<b>9 908 696 €</b>	<b>-3,64%</b>	<b>-0,50%</b>	<b>8,10%</b>	<b>19,77%</b>	<b>5,22%</b>	<b>-0,82%</b>

### Montant des contributions SIVATRU de 2017 à 2019 (en € TTC)

	TOTAL 2019	TOTAL 2018	TOTAL 2017	Δ [2017 - 2018]	Δ [2018 - 2019]
Le Port-Marly	170 145 €	178 572 €	192 834 €	-7,40%	-4,72%
Maisons-Laffitte	787 388 €	770 912 €	799 674 €	-3,60%	2,14%
<b>TOTAL SIVATRU</b>	<b>957 533 €</b>	<b>949 484 €</b>	<b>992 508 €</b>	<b>-4,33%</b>	<b>0,85%</b>

### AZUR

Le syndicat AZUR gère en direct la collecte et le traitement des déchets de la ville de Bezons. La CASGBS règle une contribution annuelle dont le montant est présenté dans le tableau suivant :

### Montant de la contribution de Bezons de 2017 à 2022 (en € TTC)

Contribution AZUR								
	2021	2022	Δ [2016-2017]	Δ [2017-2018]	Δ [ 2018 - 2019 ]	Δ [ 2019 - 2020 ]	Δ [ 2020 - 2021 ]	Δ [ 2021 - 2022 ]
<b>TOTAL</b>	<b>4 095 621 €</b>	<b>4 052 318 €</b>	<b>0,95%</b>	<b>1,43%</b>	<b>1,71 %</b>	<b>-3,06%</b>	<b>12,98%</b>	<b>-1,06%</b>

### VALOSEINE (ex-SIDRU)

Les coûts de traitement que la CASGBS règle pour VALOSEINE sont divisés en 2 parts :

- Une part fixe de 19,97 € / habitant,
- Une part variable calculée en fonction des tonnages et des flux de déchets collectés.

### Coûts de traitement SIDRU/VALOSEINE de 2017 à 2022 (en € TTC)

	Coûts de traitement 2022 (en € TTC) - SIDRU / VALOSEINE						TOTAL 2022	TOTAL 2021	Δ [2016 - 2017]	Δ [2017 - 2018]	Δ [2018 - 2019]	Δ [2019 - 2020]	Δ [2020 - 2021]	Δ [2021 - 2022]
	Participation	Ordures Ménagères	Emballages ménagères	Verre	Encombrants	Déchets végétaux								
gremont	22 666 €	27 104 €	4 669 €	242 €	4 990 €	5 245 €	64 916 €	69 793 €	7,61%	-0,54%	-8,76%	-1,76%	15,08%	-6,99%
ambourcy	114 388 €	151 604 €	57 354 €	1 085 €	18 076 €	14 015 €	356 522 €	372 458 €	-1,08%	-3,91%	-6,97%	1,42%	9,08%	-4,28%
urqueux	76 625 €	82 169 €	49 422 €	902 €	9 850 €	9 960 €	228 928 €	239 930 €	-0,52%	-3,39%	-5,95%	-0,27%	10,06%	-4,59%
esnil-le-Roi	128 527 €	164 941 €	56 284 €	1 197 €	18 840 €	15 764 €	385 553 €	398 888 €	-1,35%	-2,24%	-9,76%	4,45%	7,45%	-3,34%
rmain-en-Laye	854 956 €	1 096 450 €	317 932 €	5 568 €	69 296 €	9 223 €	2 353 425 €	2 362 770 €	0,42%	1,64%	-9,35%	-4,62%	10,43%	-0,40%
<b>VALOSEINE</b>	<b>1 197 162 €</b>	<b>1 522 268 €</b>	<b>485 661 €</b>	<b>8 994 €</b>	<b>121 052 €</b>	<b>54 207 €</b>	<b>3 389 344 €</b>	<b>3 443 839 €</b>	<b>0,12%</b>	<b>0,22%</b>	<b>-8,92%</b>	<b>-2,64%</b>	<b>10,00%</b>	<b>-1,58%</b>

### SIDOMPE

Le SIDOMPE gère le traitement des ordures ménagères, des emballages ménagers et du verre. Les villes adhérentes du SIDOMPE gèrent, dans le cadre des marchés de collecte, le traitement des encombrants et des végétaux.



## Coûts de traitement SIDOMPE 2022 (en € TTC)

	Coûts de traitement 2022 (en € TTC)			Coûts de traitement 2022		TOTAL 2022	TOTAL 2021	Δ [2016 - 2017]	Δ [2017 - 2018]	Δ [2018 - 2019]	Δ [2019 - 2020]	Δ [2020 - 2021]	Δ [2021 - 2022]
	Ordures Ménagères	Emballages ménagères	Verre	Encombrants	Déchets végétaux								
L'Etang-la-Ville	86 308 €	47 301 €	1 874 €	19 206 €	16 441 €	171 130 €	180 158 €	-0,90%	2,79%	7,41%	8,49%	6,78%	-5,01%
Mareil-Marly	73 605 €	34 485 €	1 396 €	8 187 €	8 874 €	126 547 €	130 146 €	2,26%	2,17%	-3,40%	5,74%	3,35%	-2,77%
Marly-le-Roi	334 330 €	128 801 €	4 751 €	42 899 €	12 842 €	523 623 €	541 140 €	3,78%	4,60%	-4,61%	-2,54%	6,00%	-3,24%
<b>TOTAL SIDOMPE</b>	<b>494 243 €</b>	<b>210 587 €</b>	<b>8 021 €</b>	<b>70 292 €</b>	<b>38 157 €</b>	<b>821 300 €</b>	<b>851 444 €</b>	<b>2,68%</b>	<b>3,90%</b>	<b>-2,30%</b>	<b>0,84%</b>	<b>5,75%</b>	<b>-3,54%</b>

### ● 3-4 Recettes

#### Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

La collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés produits sur le territoire de la CASGBS sont financés par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.).

Le Conseil Communautaire de la CASGBS a décidé d'instaurer le 28 janvier 2016 sur le territoire de la CASGBS, 16 zones sur lesquelles des taux différents de T.E.O.M. seront votés. Ces zones sont définies en vue de proportionner la taxe à l'importance du service rendu.

- Zone 1 : Commune de Houilles et Sartrouville,
- Zone 2 : Communes de Carrières-sur-Seine, Chatou, Croissy-sur-Seine, Montesson et le Vésinet,
- Zone 3 : Commune d'Aigremont,
- Zone 4 : Commune de Bezons,
- Zone 5 : Commune de Chambourcy,
- Zone 6 : Commune d'Etang la Ville,
- Zone 7 : Commune de Fourqueux,
- Zone 8 : Commune de Louveciennes,
- Zone 9 : Commune de Maisons-Laffitte,
- Zone 10 : Commune de Mareil-Marly,
- Zone 11 : Commune de Marly le Roi : taux plein,
- Zone 12 : Commune de Marly le Roi : taux réduit,
- Zone 13 : Commune du Mesnil le Roi,
- Zone 14 : Commune du Pecq,
- Zone 15 : Commune du Port Marly,
- Zone 16 : Commune de Saint Germain en Laye.

Ainsi, les **taux de T.E.O.M. 2022** de chaque zone ont été votés lors du conseil communautaire du 24 mars 2022 et sont présentés dans le tableau ci-après :

### Taux de T.E.O.M. 2022

Bases prévisionnelles obtenues des services fiscaux	Communes	Taux 2017	Taux 2018	Taux 2019	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022
51 694 000	<b>Houilles</b>	6,22%	6,04%	6,01%	6,01%	6,74%	6,45%
80 028 721	<b>Sartrouville</b>						
25 647 503	<b>Carrières-sur-Seine</b>	4,41%	4,59%	4,51%	4,51%	5,18%	4,72%
59 039 731	<b>Chatou</b>						
25 751 465	<b>Croissy-sur-Seine</b>						
46 283 238	<b>Le Vésinet</b>						
29 982 962	<b>Montesson</b>						
29 848 949	<b>Le Pecq</b>	4,67%	4,88%	4,69%	4,69%	4,69%	4,78%
21 279 915	<b>Louveciennes</b>	4,64%	4,02%	3,82%	3,82%	4,23%	3,97%
11 048 451	<b>Le Mesnil-le-Roi</b>	6,93%	6,76%	6,11%	6,11%	6,43%	6,40%
2 444 647	<b>Aigremont</b>	6,68%	6,51%	5,84%	5,84%	5,69%	5,84%
21 103 371	<b>Chambourcy</b>	5,01%	4,01%	3,50%	3,50%	3,48%	3,44%
9 258 456	<b>Fourqueux</b>	5,75%	5,39%	5,26%	5,26%	5,13%	5,07%
90 670 635	<b>Saint-Germain-en-Laye</b>	4,35%	3,93%	3,89%	3,89%	3,97g%	4,03%
11 096 486	<b>L'Etang-la-Ville</b>	5,10%	5,28%	4,61%	4,61%	4,52%	4,49%
8 284 155	<b>Mareil-Marly</b>	6,15%	6,83%	4,82%	4,82%	4,76%	4,25%
35 038 701	<b>Marly-le-Roi</b>	3,99%	4,23%	3,88%	3,88%	3,97%	3,91%
52 681 997	<b>Maisons-Laffitte</b>	4,18%	4,13%	4,10%	4,10%	4,39%	4,39%
10 375 287	<b>Le Port-Marly</b>	5,03%	4,86%	4,33%	4,33%	4,75%	4,82%
54 320 622	<b>Bezons</b>	7,95%	7,76%	7,46%	7,46%	7,46%	7,46%

## La redevance spéciale

La redevance spéciale permet de financer la collecte et le traitement des déchets issus des activités économiques.

Aujourd'hui, seules 3 communes ont mis en place cette redevance : Sartrouville, Saint-Germain-en-Laye et Bezons.

	Année	Prix T.T.C. au litre			Nombre de professionnels facturés	Recettes émises au titre de 2022	Recettes émises au titre de 2021
		Centre Ville	Secteurs Extérieurs	S.I.A.A.P			
Saint-Germain-en-Laye	2022	4,32 €	3,78 €	1,90 €	967	1 146 348.80 €	1 132 615.21€
Sartrouville		1,08 €			286	293 084 €	235 774,80 €

## Les produits

Les recettes de la prévention des déchets se sont élevées en 2022 à 42 420 € (30 899.54 € en 2021).

Les produits ci-dessous correspondent à plusieurs recettes :

La vente par les syndicats des matériaux valorisés et de l'énergie produite.

Les versements financiers de CITEO (acteur de la filière Responsabilité Elargie du Producteur sur les emballages ménagers) en lien avec les opérations de sensibilisation et de prévention.

## Recettes (autres que la TEOM et la Redevance Spéciale) et soutiens financiers reçus en 2022 (en € TTC) :

*Pour les communes dont les lignes correspondantes sont grisées, le détail recettes/dépenses des syndicats concernés n'est pas fourni. Seul le solde dépense-recettes est communiqué.*

	Produits 2021	Produits 2022
Aigremont	8 523,53 €	3 370,50 €
Bezons		
Chambourcy	73 015,20 €	39 080,70 €
Fourqueux	55 010,85 €	107 440,66 €
Le Mesnil le Roi	77 710,46 €	25 261,73 €
Le Port Marly		
Saint Germain en laye	372 461,59 €	211 558,93 €
L'Etang la Ville		72 930,90 €
Mareil Marly		55 514,31 €
Marly-le-Roi		186 945.37 €
Louveciennes		
Le Pecq		
Zone Nord		
Zone Sud		
Montant total	586 721,63 €	702 103.1 €

# Annexes

- Annexe 1 : Les marchés publics en cours en 2022

N° du marché	Objet	Attributaire	Date notification	Date de fin
<b>Déchetterie</b>				
2019-18	Installation de la déchetterie mobile avec mise à disposition de bennes, rotation et traitement des déchets	PICHETA	27/04/2020	27/04/2025
2020-05	Collecte et traitement des déchets diffus spécifiques de Saint-Germain-en-Laye	CHIMIREC	27/04/2020	27/04/2025
2022-37	Création d'une déchetterie intercommunale à l'ouest du territoire de la CASGBS et de sa voie d'accès sud	TERSEN, GAGNERAUD, DERICHEBOURG, AGEC, SERVENT	22/08/2022	22/08/2023
<b>Collecte PAP</b>				
2018-32	L'Etang-la-Ville, Mareil-Marly et Marly-le-Roi - Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés	SEPUR	17/02/2019	16/02/2024
2018-33	L'Etang-la-Ville et Marly-le-Roi - Collecte des déchets diffus spécifiques	TRIADIS Services	17/02/2019	16/02/2024
2021-12	Lot 1 : Collecte des déchets ménagers et assimilés en porte-à-porte et en apport volontaire sur le territoire d'Aigremont, de Chambourcy, du Mesnil-le-Roi et de Saint-Germain-en-Laye	SEPUR	31/01/2022	04/03/2029
2021-13	Lot 2 : Collecte des déchets ménagers et assimilés en porte-à-porte et en apport volontaire sur le territoire de Carrières-sur-Seine, Houilles, Maisons-Laffitte et Sartrouville	SEPUR	02/05/2022	29/04/2029
2021-14	Lot 3 : Collecte des déchets ménagers et assimilés en porte-à-porte et en apport volontaire sur le territoire de Chatou, Croissy-sur-Seine, Le Pecq,	SEPUR	02/05/2022	29/04/2029

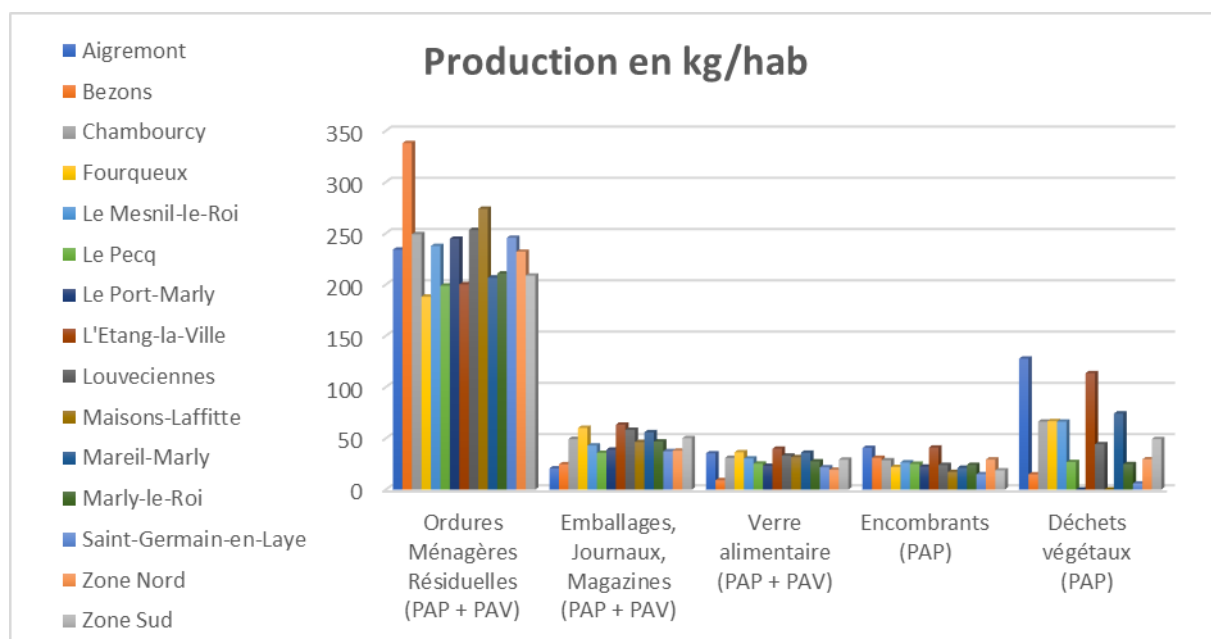
	Port-Marly, Le Vésinet, Louveciennes et Montesson			
2021-18	Collecte et traitement des Déchets Diffus Spécifiques sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine	SEPUR	07/02/2022	11/02/2024
2022-29	Saint-Germain-en-Laye - Marché relatif à la collecte et à l'évacuation des déchets ménagers et assimilés issus de la fête des Loges	SAMSIC	04/05/2022	04/05/2026
2022-38	Collecte et traitement des biodéchets ménagers en apport volontaire, communication et sensibilisation dans le cadre de l'expérimentation de gestion des biodéchets menée par la CASGBS	Lot 1 : SEPUR Lot 2 : NICOLLIN Lot 3 : UPCYCLE/TRIETHIC	18/07/2022	30/09/2024
<b>Collecte PAV</b>				
2015-38	Collecte des déchets ménagers et assimilés Lot 3 : Collecte des Déchets ménagers et assimilés en apport volontaire sur les Secteurs NORD et SUD (Sartrouville, Houilles, Montesson, Le Vésinet, Chatou, Carrières-sur-Seine, Croissy-sur-Seine, Louveciennes)	COVED	02/05/2016	02/05/2020 (2022)
2016-131	Marché de collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire du SIVaTRU - PAV (Le Port-Marly, Maisons-Laffitte)	VEOLIA/OTUS	01/08/2015	31/07/2020 (2022)
2017-28	Lot 2 : Collecte des déchets ménagers et assimilés en PAV (Saint-Germain-en-Laye, Aigremont, Le Mesnil-le-Roi, Fourqueux, Chambourcy)	VEOLIA/OTUS	01/10/2017	31/10/2020 (2021)
<b>Précollecte</b>				
2021-17	Fourniture acquisition et maintenance des bacs et sacs pour la collecte (Chatou, Croissy-sur-Seine, Carrières-sur-Seine, Le Vésinet, Montesson, Houilles, Sartrouville, Le Pecq, Mareil-Marly, Louveciennes, Chambourcy, L'Etang-la-Ville, St-Germain-en-Laye, Le Mesnil-le-Roi, Marly-le-Roi, Fourqueux, Aigremont) Lot 1 : Fourniture acquisition et maintenance des bacs, bioseaux, sacs biodéchets et distribution des sacs de collecte Lot 2 : acquisition de conteneurs aériens Lot 3 : Maintenance de conteneurs aériens	SULO	01/01/2021	01/01/2022 (2025)

2016-138	DSP Maintenance bacs Maisons-Laffitte et Le Port-Marly Activité transférée au marché 2021-17 lot 1 à partir du 30/06/2023	GENERIS	29/06/2016	29/06/2023
2020-16	Fourniture, livraison et mise en place de colonnes enterrées	ASTECH	12/11/2020	12/11/2021 (2024)
2020-17	Fourniture, livraison et mise en place de colonnes enterrées "sur mesure" dans des cuves bétons existantes	ASTECH	12/11/2020	12/11/2021 (2024)
2020-18	Maintenance préventive, curative et lavage des colonnes enterrées sur le territoire de la CASGBS	MINERIS	12/11/2020	12/11/2021 (2024)
2022-27	Fourniture et lavage d'abris-bacs et lavage de bacs dédiés aux biodéchets dans le cadre de l'expérimentation de gestion des biodéchets menée par la CASGBS	UPCYCLE/TRIETHIC	18/07/2022	30/09/2024
<b>Prévention des déchets</b>				
2022-33	Fourniture d'équipements de compostage, logistique pour le déploiement du compostage domestique.	SULO	15/10/2022	14/10/2025
2022-33	Assistance pour l'accompagnement du déploiement du compostage domestique.	Organeo	15/10/2022	14/10/2025

- Annexe 2 : Production par flux de déchets en kg/hab des zones/communes de la CASGBS en 2022

	Ordures Ménagères Résiduelles (PAP + PAV)	Emballages, Journaux, Magazines (PAP + PAV)	Verre alimentaire (PAP + PAV)	Encombrants (PAP)	Déchets végétaux (PAP)	Total
<b>Aigremont</b>	234	21	35	41	128	<b>458</b>
<b>Bezons</b>	338	25	9	31	15	<b>418</b>
<b>Chambourcy</b>	249	49	31	29	66	<b>424</b>
<b>Fourqueux</b>	188	60	36	22	67	<b>374</b>
<b>Le Mesnil-le-Roi</b>	238	43	30	27	66	<b>404</b>
<b>Le Pecq</b>	199	36	25	25	27	<b>312</b>
<b>Le Port-Marly</b>	245	39	23	22	0	<b>329</b>
<b>L'Etang-la-Ville</b>	200	63	40	41	114	<b>458</b>
<b>Louveciennes</b>	253	58	33	24	44	<b>413</b>
<b>Maisons-Laffitte</b>	274	46	32	17	0	<b>369</b>
<b>Mareil-Marly</b>	207	56	36	21	74	<b>394</b>
<b>Marly-le-Roi</b>	211	47	27	24	25	<b>334</b>
<b>Saint-Germain-en-Laye</b>	246	37	22	15	6	<b>326</b>
<b>Zone Nord</b>	232	38	19	29	29	<b>348</b>
<b>Zone Sud</b>	209	50	29	19	49	<b>356</b>

\*sur les zones Nord et Sud, les collectes partiellement groupées ne permettent pas de fournir un détail précis par commune.



- Annexe 3 : Compostage individuel – Etat du déploiement au 31 décembre 2022

EVOLUTION DES DOTATIONS DE COMPOSTEURS INDIVIDUELS														
2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
11	1 185	441	938	847	387	501	551	466	732	1 482	769	564	562	9 436

ETAT DU DEPLOIEMENT AU 31 DECEMBRE 2022								
COMPOSTAGE INDIVIDUEL PAVILLONNAIRE				DOTATIONS DE KITS DE COMPOSTAGE				
Ville de la CASGBS	Nombre d'habitants INSEE 2019	Nombre de logements individuels considérés* INSEE 2019	Objectif 25% de l'Ademe	2022	Total logements équipés	Taux d'équipement de logements individuels considérés/ville (%)	Population équipée***	Taux d'équipement de la population (%)
Aigremont	1 086	366	92	2	29	7,91	64	5,9
Carrières-sur-Seine	15 178	2 626	656	42	621	23,65	1 366	9,0
Chambourcy	5 587	897	224	11	178	19,84	392	7,0
Chatou	30 153	3 920	980	42	1 006	25,66	2 213	7,3
Croissy-sur-Seine	10 031	2 026	506	27	539	26,61	1 186	11,8
Etang-la-ville	4 453	1 212	303	31	223	18,39	491	11,0
Houilles	32 801	6 320	1 580	58	1 356	21,45	2 983	9,1
Louvenciennes**	7 236	890	223	6	104	11,68	229	3,2
Maisons-Laffitte**	23 361	2 938	735	38	950	32,33	2 090	8,9
Mareil-Marly	3 677	982	246	24	153	15,58	337	9,2
Marly-le-Roi	16 385	1 456	364	31	280	19,23	616	3,8
Le Mesnil-le-Roi	6 285	1 308	327	18	210	16,05	462	7,4
Montesson	14 991	3 110	778	41	497	15,98	1 093	7,3
Le Pecq**	15 716	1 614	404	27	269	16,66	592	3,8
Le Port-Marly**	5 481	286	71	3	65	22,73	143	2,6
Saint-Germain-en-Laye**-Fourqueux	44 806	4 029	1 007	65	1 149	28,52	2 528	5,6
Sartrouville	52 774	7 767	1 942	53	1 079	13,89	2 374	4,5
Le Vésinet	15 943	3 043	761	42	728	23,92	1 602	10,0
<b>Total CASGBS</b>	<b>305 944</b>	<b>44 792</b>	<b>11 198</b>	<b>561</b>	<b>9 436</b>	<b>21,07</b>	<b>20 759</b>	<b>6,79</b>

\* Logement principaux individuels pavillonnaires

\*\*Villes ayant mis en place des sites avant l'intégration à la CA

\*\*\*2,2 étant la composition moyenne d'un foyer (référentiel Ademe)



- Annexe 4 : Compostage partagé – Etat du déploiement au 31 décembre 2022

EVOLUTION DES INSTALLATIONS DE SITES DE COMPOSTAGE PARTAGE EN PIED D'IMMEUBLE											
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'installations de site	3	5	7	4	6	6	10	11	9	21	17
Evolution des installations	3	8	15	19	25	31	41	52	61	82	99
Nombre de sites actifs	2	5	7	3	6	6	9	11	9	21	17
Catégorie 1 : 2 à 5 logements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie 2 : 5 à 12 logements	0	1	1	2	0	0	1	0	1	2	2
Catégorie 3 : 12 à 50 logements	2	1	3	0	1	2	6	7	4	6	7
Catégorie 4 : 50 à 200 logements	0	2	2	1	4	4	2	2	4	8	6
Catégorie 5 : plus de 200 logements	0	1	1	0	1	0	0	2	0	5	2

ETAT DU DEPLOIEMENT AU 31 DECEMBRE 2022									
COMPOSTAGE PARTAGE EN PIED D'IMMEUBLE									
Villes de la CASGBS	Nombre d'habitants INSEE 2019	Nombre d'installation par la CASGBS (depuis 2012)	Nombre de site arrêtés	Nombre de projets n'ayant pas aboutis	Nombre d'installation en 2022	Nombre de sites actifs au 31/12/2022	Nombre de foyers ayant accès un espace de compostage partagé	Population* desservie par un composteur partagé	Taux (%) d'accès à un composteur partagé
Aigremont	1 086	-			-	-	-	-	-
Carrières-sur-Seine	15 178	3			0	3	195	429	2,8
Chambourcy	5 587	2		1	1	2	364	801	14,3
Chatou	30 153	22	1	2	1	21	1614	3 551	11,8
Croissy-sur-Seine	10 031	6	1		0	5	362	796	7,9
L'Etang-la-ville	4 453	1			0	1	13	29	0,6
Houilles	32 801	4		3	1	4	871	1 916	5,8
Louveciennes	7 236	2			0	2	308	678	9,4
Maisons-Laffitte	23 361	14	1	1	3	13	507	1 115	4,8
Mareil-Marly	3 677	2			0	2	265	583	15,9
Marly-le-Roi	16 385	7			2	7	2011	4 424	27,0
Le Mesnil-le-Roi	6 285	1			0	1	180	396	6,3
Montesson	14 991	5			1	5	543	1 195	8,0
Le Pecq	15 716	3		1	1	3	435	957	6,1
Le Port-Marly	5 481	1			0	1	154	339	6,2
Saint-Germain-en-Laye-Fourqueux	44 806	14		2	4	14	1244	2 737	6,1
Sartrouville	52 774	6		2	1	6	235	517	1,0
Le Vésinet	15 943	6		2	1	6	316	695	4,4
<b>Total CASGBS</b>	<b>305 944</b>	<b>99</b>	<b>3</b>	<b>14</b>	<b>16</b>	<b>96</b>	<b>9 617</b>	<b>21 157</b>	<b>6,9</b>

*\*2,2 étant la composition moyenne d'un foyer (référentiel Ademe)*

\* Logement principaux collectifs

\*\* Villes ayant mis en place des sites avant l'intégration à la CA

\*\*\*2,2 étant la composition moyenne d'un foyer (référentiel Ademe)

- Annexe 5 : Certification/professionnalisation de la filière Etat du déploiement au 31 décembre 2022

PROFESSIONNALISATION DE LA FILIERE DE GESTION DE PROXIMITE												
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Référent de site	0	18	22	8	9	22	24	73	20	44	43	283
Guide composteur	0	0	0	0	9	3	5	2				19
Maître-composteur	1			1					1			3

- Annexe 6 : Compostage de quartier et autres sites ouverts, sur le domaine public– Etat du déploiement au 31 décembre 2022

EVOLUTION DES INSTALLATIONS DE SITES DE COMPOSTAGE DE QUARTIER et autres sites ouverts, sur le domaine public								
2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
1	0	0	4	2	1	1	1	10

COMPOSTAGE DE QUARTIER et autres sites ouverts, sur le domaine public - ETAT DU DEPLOIEMENT AU 31 DECEMBRE 2022										
Ville	Nombre d'habitants INSEE 2019	Nom du site	Structure référente	Type	Année	Nombre de personnes engagé dans le dispositif depuis la mise en place du site	Part de la population ayant accès aux sites (%)	Nombre Référent de Site	Nombre Guide Composteur	Nombre Maître Composteur
Carrières-sur-Seine	15 178	Parking Rue Louis Gandillet	Les Incroyables Comestibles (Asso)	Square	2019	20	0,13	3		
Carrières-sur-Seine	15 178	Square des Plants de Catalaine	Ville (Espaces Verts)	Quartier	2019	50	0,33	9	1	1
Carrières-sur-Seine	15 178	Jardin de la Comédie	Les Incroyables Comestibles (Asso)	Square	2020	5	0,03	3		
Chatou	30153	Médiathèque*	Ville (médiathèque)	Quartier	2018	Arrêt				
Mareil-Marly	3 677	GS Les Violettes	Les Vergers de Mareil (Asso)	Square	2021	☑		2	1	
Montesson	14 991	Parc des Jardins	Ville (Espaces verts)	Square	2015	20	0,13	1		
Le Port-Marly	5 481	Ile de la Loge	Ville (Espaces verts)	Parc	2018	☑		1		
Le Port-Marly	5 481	Cimetière	Ville (Espaces verts)	Cimetière	2018	☑		1		
Saint-Germain-en-Laye	44 806	Square Léon Desoyer*	Ville (Service Env)	Square	2018	Arrêt				
Saint-Germain-en-Laye	44 806	Parking mairie Fourqueux*	Ville (Service Env) + Biodiversité 78 (Asso)	Quartier	2022	☑		2	1	1
Total CASGBS	305 944				10	95	0,03	22	3	1

☑ actif sans information sur le nombre de personnes participantes

\*hors dispositifs Agglo

- Annexe 7 : Compostage en établissement – Etat du déploiement au 31 décembre 2022

EVOLUTION DES INSTALLATIONS DE SITES DE COMPOSTAGE EN ETABLISSEMENT											
2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
1	0	1	0	0	0	0	0	2	0	0	4

COMPOSTAGE EN ETABLISSEMENT - ETAT DU DEPLOIEMENT AU 31 DECEMBRE 2022			
Villes de la CASGBS	Type de site	Nombre de site	Année d'installation
Le Vésinet	Crèche municipale	1	2012
Le Vésinet	Crèche municipale	1	2020
Le Vésinet	Crèche municipale	1	2020
Montesson	Crèche municipale	1	2014
<b>Total CASGBS</b>		<b>4</b>	

- Annexe 8 : Actions de sensibilisation

ACTIONS DE SENSIBILISATION			
<b>Grand public</b>			
Type/année	2020	2021	2022
Nombre de sensibilisation réalisées par la CASGBS (événements)	11	18	14
Nombre de sensibilisation réalisées via les relais locaux (prêt de matériel)	5	7	15
Nombre de personnes sensibilisées	1833	2515	1 489
<b>Animations scolaires (prévention &amp; tri des déchets...)</b>			
Type/année scolaire	2019-2020	2020-2021	De septembre 2021 à mars 2022
Nombre d'animations scolaires « Tous Eco-Liés »	23	36	13
Nombre d'élèves sensibilisés	602	977	323
<b>Animations scolaires exécutées par la société L&amp;M suivant MP SITRU suite extensions des consignes pour les villes adhérentes</b>			
Type/année scolaire	De mars à décembre 2020	2021	2022
Nombre d'animations scolaires (nouvelles consignes de tri simplifiées)	80	172	208
Nombre d'élèves sensibilisés	1956	4 816	5 824